

Détailer le parcours d'un militaire

Quelles informations retrouver grâce aux recensement et recrutement militaires ?



Sommaire

01 Contexte législatif et réglementaire

Quelques textes

[Pour un accès rapide, cliquez ici](#)

02 Le recensement

Typologie et présentation des sources

[Pour un accès rapide, cliquez ici](#)

03 Le recensement

Faire une recherche

[Pour un accès rapide, cliquez ici](#)

04 Le recrutement

Typologie et présentation des sources

[Pour un accès rapide, cliquez ici](#)

05 Le recrutement

Faire une recherche

[Pour un accès rapide, cliquez ici](#)

06 Sources complémentaires

[Pour un accès rapide, cliquez ici](#)

01

Contexte historique

Contexte législatif et réglementaire

Quelques textes

- **Loi Jourdan du 5 septembre 1798 (19 Fructidor an VI)** : institue la conscription universelle et obligatoire, c'est-à-dire le service militaire pour tous les hommes français âgés de 20 à 25 ans : chaque homme recensé est appelé sous les drapeaux suivant l'ordre de son inscription. [Durée du service : 5 ans.](#)
- **Loi du 3 décembre 1803** : institue le tirage au sort : parmi les hommes recensés, le hasard détermine lesquels seront effectivement recrutés. On dit alors que l'on tire un « mauvais numéro » si celui-ci est sur la partie du contingent recruté.
- **Charte constitutionnelle du 4 juin 1814** : abolition de la conscription par Louis XVIII. Rétablissement du volontariat.
- **Loi du 10 mars 1818** : le volontariat étant insuffisant, Gouvion-Saint-Cyr, alors ministre de la guerre, réinstaure la conscription. Le recrutement militaire se fait désormais par volontariat et par tirage au sort, avec possibilité de remplacement. Les jeunes gens qui ne sont pas tirés au sort sont immédiatement libérés de leurs obligations militaires. [Durée du service : 6 ans, puis 5 ans de réserve pour les soldats et sous-officiers.](#)
- **Loi Soult du 21 mars 1832** : inverse les principes de la loi Gouvion-Saint-Cyr : le recrutement se fait sur la base de l'appel, complété par le volontariat. Conserve le tirage au sort et la possibilité de remplacement. [Durée du service : 7 ans, puis revues et exercices périodiques.](#)
- **Loi Niel du 4 février 1868** : le projet de loi voulu par Napoléon III pose la notion d'un service universel, soit dans l'armée active, soit dans une garde nationale mobile, mais le Parlement conserve le tirage au sort et le remplacement. [Durée du service pour les « mauvais numéros » : 5 ans d'active puis 4 ans de réserve.](#)
Garde nationale mobile, destinée à renforcer l'armée en temps de guerre : elle se compose des hommes qui, ayant tiré un mauvais numéro, ont été remplacés, et des hommes ayant tiré un bon numéro. En cas de recrutement dans la garde nationale mobile, il est impossible d'être remplacé.
- **Loi Cissey du 27 juillet 1872** : institue le service militaire universel avec la suppression du remplacement. Toutefois, de nombreuses dispenses sont encore accordées. [Durée des obligations militaires : 5 ans dans l'armée active, 4 ans dans la réserve de l'armée active, 5 ans dans l'armée territoriale, 6 ans dans la réserve de l'armée territoriale, soit 20 ans.](#)

Contexte législatif et réglementaire

Quelques textes

- **Loi du 15 juillet 1889** : porte à 25 ans la durée des obligations militaires.
- **Loi du 21 mars 1905** : abolition du tirage au sort et de toutes les dispenses, au nom du principe d'égalité. [Durée du service actif : 2 ans, porté à 3 ans en 1913, et ramené à 1 an et demi en 1923, à 1 an en 1928, puis à 2 ans en 1936.](#)
- **22 juin 1940 : l'armistice avec l'Allemagne abolit la conscription**, remplacée jusqu'en 1944 par un service civil obligatoire, les Chantiers de la jeunesse.
- **Octobre 1946** : rétablissement de la conscription. [Durée du service actif : 1 an.](#)
- **1950 : création des « 3 jours »**, examen de présélection. [Durée du service actif : 18 mois.](#)
- **Loi du 9 juillet 1965** : définition du « service national », prenant une forme civile ou militaire, [réduit à 16 mois.](#)
- **Loi Debré du 10 juillet 1970** : ramène le [service militaire à 1 an](#), abrogation des sursis pour études, [création du volontariat féminin.](#)
- **Loi du 28 octobre 1998** : organise la transition vers la [suppression du service militaire pour les jeunes hommes nés après le 31 décembre 1978.](#)
Service national remplacé par une journée de préparation à la défense pour les garçons comme pour les filles, effectuée avant l'âge de 18 ans sur un site proche du domicile.

Contexte législatif et réglementaire

Durée des obligations militaires

L'armée d'active est organisée en temps de paix. Elle est constituée de militaires professionnels et d'hommes faisant leur service militaire.

Une fois leur service terminé, ces derniers passent dans l'armée de réserve, mobilisable en cas de guerre. L'armée de réserve participe à des exercices réguliers.

Après une période qui varie selon les époques, les réservistes passent dans l'armée territoriale, puis dans la réserve de l'armée territoriale. Ces contingents se distinguent par l'âge des hommes qui les composent ; ils sont tous deux mobilisables en cas de conflit.

Évolution de la
durée des
obligations
militaires depuis
1872

Source : [senat.fr](https://www.senat.fr)

Durée des obligations militaires	Armée d'active	Réserve de l'armée d'active	Armée territoriale	Réserve de l'armée territoriale	Total
27 juillet 1872	5 ans	4 ans	5 ans	6 ans	20 ans
15 juillet 1889	3 ans	7 ans	6 ans	9 ans	25 ans
10 juillet 1892	3 ans	10 ans	6 ans	6 ans	25 ans
21 mars 1905	2 ans	11 ans	6 ans	6 ans	25 ans
7 août 1913	3 ans	10 ans	7 ans	7ans	28 ans
Durée des obligations militaires	Armée d'active	Disponibilité	Première réserve	Deuxième réserve	Total
1 ^{er} avril 1923	18 mois	2 ans	16,5 ans	8 ans	28 ans
31 mars 1928	1 an	3 ans	16 ans	8 ans	28 ans
17 mars 1936	2 ans	3 ans	16 ans	8 ans	29 ans
30 novembre 1950	18 mois	3 ans	16 ans	7,5 ans	28 ans
15 octobre 1963	16 mois	3 ans	16 ans	7,5 ans	27 ans 10 mois
10 juillet 1970	1 an	4 ans	âge limite 35 ans		15 ans

Contexte législatif et réglementaire

Du recensement au recrutement

Chaque année, les effectifs appelés sous les drapeaux sont répartis entre les départements, les arrondissements et les cantons, chacun devant fournir un nombre de soldats proportionnel à sa population. Jusqu'en 1872, on estime le nombre de volontaires en se basant sur le recrutement de l'année précédente. Ce nombre est ensuite complété, pour atteindre l'effectif attendu, par les conscrits tirés au sort, jusqu'en 1905.

1. Le recensement

Les jeunes hommes sont recensés l'année de leurs 20 ans (puis de leurs 16 ans à partir de 1999), par le bureau des affaires militaires de la préfecture de leur domicile, secondé à Paris par les mairies d'arrondissement.

Ils sont inscrits sur les tables alphabétiques et sur les tableaux de recensement : des tableaux alphabétiques tenus par arrondissement parisiens ou canton de banlieue.

2. Le tirage au sort

Jusqu'en 1905, ils sont ensuite tirés au sort. Les « mauvais numéros » sont appelés pour le service militaire, les « bons numéros » sont libérés de leurs obligations (à partir de 1818).

Selon les époques, les « mauvais numéros » peuvent se faire remplacer : le remplaçant proposé lors du conseil de recrutement doit avoir moins de 30 ans (ou moins de 35 ans s'il est un ancien militaire) et ne plus être soumis aux obligations militaires. Un homme ayant tiré un « bon numéro » peut se proposer pour être remplaçant. En cas de désertion du remplaçant, le remplacé doit 1 an. En cas de décès du remplaçant pendant le service, le remplacé est libéré.

Contexte législatif et réglementaire

Du recensement au recrutement

3. Le conseil de révision

Les conseils de révision sont institués le 29 août 1805. Ils siègent dans chaque département et se composent du préfet, de représentants du conseil général et du conseil d'arrondissement et d'un officier général supérieur. Ils se déplacent dans chaque canton et/ou arrondissement. Après passage des recensés devant le conseil de révision, une liste de recrutement est dressée. Elle indique les conscrits bons pour le service, les engagés volontaires, les dispensés et les ajournés. Le commandant de recrutement élabore les registres matricules à partir de cette liste.

4. Les dispensés, exemptés, réformés, ajournés, omis...

Il existe de nombreux motifs de dispense :

- la situation de famille (soutien de famille, père de plus de 5 enfants, fils aîné de veuve, etc.) ;
- les volontaires déjà engagés bien sûr ;
- les ecclésiastiques ;
- les enseignants...

« Dispensé 2^e partie » signifie que le conscrit passe directement dans l'armée de réserve.

Les exemptions concernent plus systématiquement, mais pas exclusivement, les aptitudes physiques et l'état de santé.

Les réformés sont les militaires qui ne sont plus aptes au service en raison de leur état de santé, infirmité ou blessure.

Les ajournés le sont pour une année puis se représentent devant le conseil de révision. On trouve notamment des ajournés pour « défaut de taille » (la taille minimale requise est 1m54).

Contexte législatif et réglementaire

Du recensement au recrutement

5. Il est primordial de bien prendre note du fait que ces deux grandes typologies documentaires, **recensement** et **recrutement**, proviennent de producteurs différents :
- les documents concernant le **recensement** sont produits par la [préfecture de la Seine puis de Paris et les mairies d'arrondissements](#). C'est pourquoi les Archives de Paris continuent de les collecter et conservent des tableaux de recensement récents, jusqu'en 2005 ;
 - les documents concernant le **recrutement** sont produits par le [gouvernement militaire de Paris](#), relevant du [ministère de la Défense](#). Ce ministère les a transféré aux départements du lieu de recensement, jusqu'à la classe 1940 incluse. À partir de 1941, il convient de poursuivre ses recherches au SHD de Pau (voir les [Sources complémentaires](#)).

02

Le recensement

Le recensement

Typologie des documents

Il existe trois grands ensembles documentaires :

- les tables alphabétiques (1871-1964, lacunes pour les années 1922-1925, 1931-1933, 1941-1944 et 1946-1947) ;
- les tableaux de recensement militaire (1816-1871, 1894-1904 uniquement pour le 5^e arrondissement, 1905-2005) ;
- les listes de tirage au sort (1816-1904).

Ils sont complétés par :

- les listes de conscription (1800-1815), uniquement pour le 8^e arrondissement ;
- les procès-verbaux des opérations du conseil de révision (1887-1970, lacunes pour les années 1921-1942) ;
- les états nominatifs des hommes de l'armée territoriale (1855-1866), uniquement pour les 3^e et 13^e arrondissements ;
- les états de recensement de la garde nationale mobile, uniquement pour les 1^{er}, 3^e, 7^e, 9^e, 15^e, 17^e et 18^e arrondissements.

Origine des documents : Préfecture de la Seine puis de Paris, mairies d'arrondissements

Cotes : D1R1 1-939, 2Mi21 1-33, 1021W, 1097-1099W, 1105W, 1144W, 1219W, 1196W, 1389W, 2160W, 2224-2230W, 2232-2234W, 2239 W, 2248W, 2267W, 2273W

Référence de l'instrument de recherche : [I.6.1](#) (répertoire chronologique).

Délai de communicabilité : 50 ans, sous réserve de la présence d'informations mettant en cause le secret médical (délai de 120 ans à compter de l'année de naissance de l'intéressé ou 25 ans à compter de sa date de décès) ou concernant des affaires portées devant les juridictions (délai de 75 ans), conformément au Code du Patrimoine, art L. 213-2.

Le recensement

Quels renseignements dans les tables alphabétiques ?

Les tables alphabétiques (1871-1964, microfilmées jusqu'en 1921, lacunes pour les années 1922-1925, 1931-1933, 1941-1944 et 1946-1947) :

- la circonscription du domicile et donc du recensement (arrondissement à Paris, canton en banlieue) ;
- le numéro de tirage au sort jusqu'en 1905 puis, à cette date, la date de naissance du jeune homme.

JE. — CLASSE DE 1904. — N° 5904. — A1. 6.

NOM ET PRÉNOMS	ARRONDISSEMENTS	NUMÉROS	OBSERVATIONS
	ou CANTONS	du TIRAGE	
Dubois			
Dubois	17	466	
Dubois	191		
Dubois	169		
Dubois	255		
Dubois	70		
Dubois	598		

ABÉTIQUE. — CLASSE DE 1905.

OBSERVATIONS	NOM ET PRÉNOMS	ARRONDISSEMENTS	NUMÉROS	OBSERVATIONS
		ou CANTONS	du TIRAGE	
	Dubois René	S-Denis	13 7 ^{he}	
	Dubois René	Putaux	18 janvier	
	Dubois René Georges	Nogent	31 is	
	Dubois Charles Hipp ^{te}	Pantin	16 février	
	Dubois Paul Louis	6 ^e	18 janvier	
	Dubois André Edouard	15 ^e	30 Août	

Tables alphabétiques,
1^{er}-20^e, Saint-Denis, Sceaux,
1904 (à gauche), 1905 (à droite).
Archives de Paris, 2Mi21 18.

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

Les tableaux de recensement militaire (1816-1871, 1894-1904 uniquement pour le 5^e arrondissement, 1905-2005) :

Tableaux alphabétiques, par arrondissement parisien ou canton de banlieue. Ont pris plusieurs forme depuis 1816.

Selon les époques, les tableaux de recensement comprennent les colonnes suivantes :

- le numéro d'ordre du recensé ;
- son état civil et celui de ses parents, sa date et son lieu de naissance ;
- sa taille (champ pas toujours renseigné) ;
- l'adresse de son domicile personnel ;
- sa profession ainsi que celles de ses parents ;
- des indications variant selon les conditions du recensement : l'âge précis des recensés omis sur les tableaux des classes antérieures ; pour les hommes de la classe recensée, la mention d'une inscription d'office par le maire ; si les recensés se sont présentés eux-mêmes ou ont été représentés par un tiers (père, mère, etc.) ; l'absence de réponse pour cause de détention ;
- des modifications éventuelles à la suite de l'examen du tableau par les services de la sous-préfecture (le plus souvent, cette colonne est vierge) ;
- le numéro de tirage au sort jusqu'en 1905 ;
- le résultat des opérations du conseil de révision (apte, ajourné, réformé, exempté).

Les informations contenues dans les tableaux de recensement sont quasiment identiques à celles fournies par les listes de tirage au sort.

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

Tableau de recensement de 1816, 10^e arrondissement (ancien). Archives de Paris, D1R1 10.

FORMATION DU TABLEAU PAR LE MAIRE.										EXAMEN ET RECTIFICATION DU TABLEAU PAR LE SOUS-PRÉFET.		TIRAGE.	RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DU CONSEIL DE RÉVISION.	DÉCISIONS prises PAR LE CONSEIL DE RÉVISION, postérieurement à la clôture de la Liste du Contingent, et concernant les Jeunes-Gens porteurs de numéros compris parmi ceux appelés.	OBSERVATIONS.
SURNOMS.	1. ^o Noms de famille des Jeunes-Gens de la Classe; 2. ^o Leurs Prénoms ou Noms de baptême; 3. ^o Surnoms.	LIEU de NAISSANCE des JEUNES-GENS. 1. ^o Commune; 2. ^o Canton; 3. ^o Département.	DATE de la NAISSANCE. 1. ^o Jour; 2. ^o Mois; 3. ^o An.	TAILLE. Mètres. Millimètres. Note. Cette colonne est complète après le tirage.	RÉSIDENTS DES JEUNES-GENS de la Classe. 1. ^o Commune; 2. ^o Canton; 3. ^o Département.	PROFESSION des PÈRES ET MÈRES DES JEUNES-GENS de la Classe. 1. ^o Des Jeunes- Gens; 2. ^o De leurs Pères et Mères.	INDICATION		1. ^o Indication des réclama- tions élevées contre des inscriptions ou omissions faites sur le tableau par le Maire; 2. ^o Décision du Sous-Préfet;	INDICATION de la Classe à laquelle appartient, par leur âge, LES JEUNES-GENS ajoutés au tableau par le Sous-Préfet.	1. ^o Décision; 2. ^o Motif de la décision; 3. ^o Détail des infirmités des Jeunes-Gens exemptés comme impropres au service; 4. ^o Effet des décisions du Conseil sur la position des Jeunes-Gens qu'elles con- cernent.	1. ^o Décision; 2. ^o Motif de la décision; 3. ^o Détail des infirmités des Jeunes-Gens exemptés comme impropres au service; 4. ^o Effet des décisions du Conseil sur la position des Jeunes-Gens qu'elles con- cernent.			
							pour LES JEUNES-GENS omis sur les tableaux des Classes antérieures, de leur âge précis.	pour LES JEUNES-GENS de la Classe actuelle: 1. ^o Si les Jeunes-Gens ont été inscrits d'office par le Maire; 2. ^o S'ils se sont présentés, ou par qui ils ont été représentés; 3. ^o S'ils sont défunts.							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
21. Bochet.	1. ^o Paris	1. ^o 24.			1. ^o rue de	1. ^o employé	1. ^o Antoine		1. ^o			218	1. ^o		
2. ^o Louis François	2. ^o	2. ^o 20.	79		2. ^o Vallée	2. ^o employé	2. ^o Louis		2. ^o				2. ^o		
3. ^o	3. ^o 1796	3. ^o 1796			3. ^o n. 15	3. ^o gendarme	3. ^o Louis		3. ^o				3. ^o		
22. Boitel.	1. ^o Paris	1. ^o 29.			1. ^o rue de	1. ^o employé	1. ^o Louis		1. ^o			216	1. ^o		
2. ^o Nicolas Jean	2. ^o	2. ^o 8.	79		2. ^o 10	2. ^o gendarme	2. ^o Louis		2. ^o				2. ^o		
3. ^o	3. ^o 1796	3. ^o 1796			3. ^o n. 22	3. ^o gendarme	3. ^o Louis		3. ^o				3. ^o		

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

À partir de 1829, **deux nouvelles colonnes** :

- degré d'instruction du recensé sous forme de numéro :
 - 0 ou D pour illettré,
 - 1 s'il sait lire,
 - 2 s'il sait lire et écrire
 - 3 s'il sait lire, écrire et compter ;
- signature du recensé ou de la personne qui le représente.

FORMATION DU TABLEAU PAR LE MAIRE.										EXAMEN ET RECTIFICATION DU TABLEAU PAR LE SOUS-PRÉFET.		TIRAGE.		RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DU CONSEIL DE RÉVISION.		DÉCISIONS prises PAR LE CONSEIL DE RÉVISION postérieurement à la clôture de la Liste du Contingent, et concernant les Jeunes-Gens porteurs de Numéros compris parmi ceux appelés.		DEGRÉ D'INSTRUCTION. On désignera par le chiffre 1, s'il sait lire seulement; Par les chiffres 1 et 2, s'il sait lire et écrire; Par un 0, s'il ne sait ni lire ni écrire; Par la lettre D, (abréviation du mot docteur), s'il est docteur, et qu'on n'a pu vérifier son instruction.		OBSERVATIONS.	
NUMÉROS d'Ordre.	1. ^o Noms de famille des Jeunes-Gens de la Classe; 2. ^o Leurs Prénoms ou Noms de baptême; 3. ^o Surnoms.	LIEU de NAISSANCE des JEUNES-GENS. 1. ^o Commune; 2. ^o Canton; 3. ^o Département.	DATE de la NAISSANCE. 1. ^o Jour; 2. ^o Mois; 3. ^o An.	TAILLE. Mètres. Millimètres.	RÉSIDENTS PERSONNELS DES JEUNES-GENS de la Classe. 1. ^o Commune; 2. ^o Canton; 3. ^o Département.	PROFESSION 1. ^o Des Jeunes-Gens; 2. ^o De leurs Pères et Mères.	NOMS ET PRÉNOMS des PÈRES ET MÈRES DES JEUNES-GENS de la Classe. 1. ^o Prénoms du Père; 2. ^o Nom et Prénoms de la Mère.		INDICATION		THIRAGE. NUMERO échu à chacun des JEUNES-GENS au tirage de la Classe actuellement appelée.	RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DU CONSEIL DE RÉVISION.	DÉCISIONS prises PAR LE CONSEIL DE RÉVISION postérieurement à la clôture de la Liste du Contingent, et concernant les Jeunes-Gens porteurs de Numéros compris parmi ceux appelés.	DEGRÉ D'INSTRUCTION. On désignera par le chiffre 1, s'il sait lire seulement; Par les chiffres 1 et 2, s'il sait lire et écrire; Par un 0, s'il ne sait ni lire ni écrire; Par la lettre D, (abréviation du mot docteur), s'il est docteur, et qu'on n'a pu vérifier son instruction.	OBSERVATIONS.						
							pour LES JEUNES-GENS omis sur les Tableaux des Classes antérieures, de leur âge précis.		pour LES JEUNES-GENS de la Classe actuelle: 1. ^o Si les Jeunes-Gens ont été inscrits d'office par le Maire; 2. ^o S'ils se sont présentés, ou par qui ils ont été représentés; 3. ^o S'ils sont défunts.												
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15							
21	Beuze Nicolas François	1. ^o Paris 2. ^o 10 ^e 3. ^o "	1. ^o 5 2. ^o mars 3. ^o 1814		1. ^o Paris 2. ^o 10 ^e 3. ^o "	1. ^o Paris 2. ^o "	1. ^o Jean-Baptiste 2. ^o Marie-Anne 3. ^o Recourt		1. ^o d'office 2. ^o " 3. ^o "			46.			1-2						
22	Bezuiller Pierre Claude	1. ^o Paris 2. ^o 10 ^e 3. ^o "	1. ^o 10 2. ^o avril 3. ^o 1814		1. ^o Paris 2. ^o 10 ^e 3. ^o "	1. ^o Paris 2. ^o "	1. ^o Vivant 2. ^o Jean-Baptiste 3. ^o Recourt		1. ^o " 2. ^o lui-même 3. ^o "			275.			1-2						

Tableau de recensement de 1833, 10^e arrondissement (ancien). Archives de Paris, D1R1 36.

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

Tableau de recensement de 1895 où apparaissent les colonnes *Instruction musicale* et *Connaissance en équitation*, 5^e arrondissement. Archives de Paris, D1R1 563.

(Adj. A. 21)

DEPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS

5^e Arrondissement.

CLASSE

TABLEAU DE RECENSEMENT DES

DE 1895

JEUNES GENS DE LA CLASSE

NUMÉROS d'ordre	1 ^{er} Nom. 2 ^e Prénoms. 3 ^e Surnom.	1 ^{re} Date et lieu de la naissance et résidence personnelle des jeunes gens. 2 ^e Noms, prénoms et domicile des père et mère.	TAILLE des JEUNES GENS		PROFESSION	RENSEIGNEMENTS sur LES JEUNES GENS INSCRITS AU PRÉSENT TABLEAU	
			Mètre	Millimètres		1 ^{er} des jeunes gens; Indiquer s'ils ont été inscrits: 2 ^e de leurs père et mère.	
						1 ^{er} d'office; 2 ^e sur leur demande ou sur celle de leurs parents ou tuteurs.	Indiquer pour les omis des classes antérieures: 1 ^{re} la classe à laquelle ils appartenaient par leur âge; 2 ^e la date du jugement, s'ils ont été condamnés pour fait d'omission.
1	2	3	4	5	6	7	8
22	1 ^{er} Amereau 2 ^e Pierre Louis 3 ^e Marie antoine	Né le 4 Juin 1875 à Clamecy, département de la Nièvre résidant à rue de la Pomme d'or, canton d'Amereau, département de la Seine, fils de Louis Marie et de Marie Antoinette Justine domiciliés à Clamecy.	1	690	1 ^{er} Employé de Commerce. 2 ^e Employé de Banque.	1 ^{er}	1 ^{er}
23	1 ^{er} Aurélie 2 ^e Marius Urbain 3 ^e	Né le 10 Janvier 1875 à Vignes, canton d'Amereau, département de la Seine, fils de Jean Louis Albert et de Marie Antoinette Justine domiciliés à Clamecy.	1	580	1 ^{er} Ouvrier industriel. 2 ^e Voyageur de Commerce.	1 ^{er}	1 ^{er}

INDICATION des MOTIFS	OBSERVATIONS du MAIRE	DEGRÉ D'INSTRUCTION des JEUNES GENS (A)	SIGNATURE des JEUNES GENS	EXAMEN ET RECTIFICATION DU TABLEAU par le Préfet	TIRAGE AU SORT NOMBRE échu à chacun des JEUNES GENS	RÉSULTAT DES OPÉRATIONS da CONSEIL DE REVISION		INSTRUCTION MUSICALE des jeunes gens (B)	Connaissances en équitation (C)	OBSERVATIONS (D)	
						1 ^{re} Déclaration; 2 ^e Motifs; 3 ^e Indication des jeunes gens exemptés comme incapables ou non aptes au service.	Postérieurement à la clôture de la liste du contingent. — Décisions sur les jeunes gens qui avaient été inscrits conditionnellement				
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
G. A.		3		Rapport sur le non 2 ^e Amereau	X	1 ^{er} 2 ^e 3 ^e			Motifs et observations		
Pour le département de la Seine		3		1 ^{er} 2 ^e	615	1 ^{er} 2 ^e 3 ^e			O U		

S.R. : sans raison

(A) Indiquer dans la colonne 11 le degré d'instruction par les chiffres 0, 1, 2, 3, 4, 5, et la lettre X :
(0) ne sait ni lire ni écrire. — (1) sait lire seulement. — (2) sait lire et écrire. — (3) sait lire, écrire et compter. — (4) a obtenu le brevet de l'enseignement primaire. — (5) bachelier ès lettres ou ès sciences ou bachelier de l'enseignement secondaire spécial (indiquer le diplôme dont l'inscrit est pourvu). — (X) pour celui qui est absent et sur l'instruction duquel le Maire ou les parents n'ont pu donner de renseignements certains.

(B) Indiquer dans la colonne 18 :
Si l'inscrit exerce la profession de musicien. — S'il connaît la musique vocale seulement. — S'il connaît la musique instrumentale, et de quel instrument il joue. — S'il fait partie de fanfare ou de musique municipale.
(C) Indiquer dans la colonne 19 :
1^{re} Si l'inscrit sait monter à cheval. — 2^e S'il a l'habitude de conduire les voitures et de soigner les chevaux.
(D) Indiquer dans la colonne 20 :
Si l'inscrit a obtenu des prix de tir ou de gymnastique.

Les légendes se trouvent en bas de page.

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

À partir de 1905, le tableau de recensement devient **tableau de recensement cantonal** :

- le numéro d'inscription ;
- la circonscription de recensement (arrondissement parisien ou canton) ;
- les nom, prénoms et surnoms du recensé ;
- date et lieu de naissance, adresse du domicile personnel, nom, prénoms et domicile des père, mère ou tuteur, situation familiale ;
- son signalement physique (cheveux, sourcils, yeux, front, nez, bouche, menton, visage, marques particulières) ;
- son degré d'instruction et des compétences particulières susceptibles d'influer sur son affectation militaire : connaissance et pratique d'un instrument de musique, connaissances vétérinaires (soin des chevaux, colombophilie), pratique sportive (équitation, natation, tir, gymnastique), compétences en matière de transport (conduite vélocipédique et automobile, aérostat) ;
- l'identité de la personne ayant signé la notice qui a servi à établir le tableau de recensement et la minute du tableau : le jeune homme ou son représentant ;
- des indications variant selon les conditions du recensement : mention d'une inscription d'office, à la demande du recensé, de ses parents ou de son tuteur ;
- l'âge précis des recensés omis sur les tableaux des classes antérieures, la classe à laquelle ils appartiennent et enfin la date du jugement s'ils ont été condamnés pour fait d'omission ;
- le résultat de l'examen du dossier par le conseil de révision : demande que le recensé ou celui qui les représente se proposent de faire valoir, avis du médecin, motifs d'exemption, décisions du conseil.

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

Tableau de recensement de 1909, 20^e arrondissement. Archives de Paris, D1R1 776.

CLASSEMENT						
dans les différentes parties						
DE LA LISTE DE RECRUTEMENT CANTONAL						
(Art. 30 de la loi.)						
1 ^{re} .	2 ^e .	3 ^e .	4 ^e .	5 ^e .	6 ^e .	7 ^e .
Bons pour le service armé.	Bons pour le service auxiliaire.	Liés au service par un engagement, etc.	Exclus de l'armée.	A journés d'office.	A journés sur leur demande. (4 ^e alinéa de l'art. 19.)	En sus
						Service armé.
						Service auxiliaire.
92	93	94	95	96	97	98
						99

[illegible]

Nota bene : les chiffres désignant les parties dans lesquelles les conscrits sont affectés sont explicités dans la colonne « **Classement dans les différentes parties de la liste de recrutement cantonal** », que l'on trouve dans le **tableau de recensement cantonal**.

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

Tableau de recensement de 1909, 20^e arrondissement. Archives de Paris, D1R1 776.

TABLEAU DE RECENSEMENT CANTONAL.													
NOMBRE D'INSCRIPTION au présent tableau de recensement (canton).	N° COMMUNES	1 ^{er} Nom.	RENSEIGNEMENTS D'ÉTAT CIVIL		DEGRÉ D'INSTRUCTION	RENSEIGNEMENTS MILITAIRES		ENREGISTRÉ dans cette commune et les jeunes gens ou leurs représentants qui ont servi à établir la liste de recensement et la liste des jeunes gens	N° D'INSCRIPTION	N° D'INSCRIPTION	N° D'INSCRIPTION	N° D'INSCRIPTION	N° D'INSCRIPTION
			1 ^{er} Date, lieu de naissance et résidence personnelle des jeunes gens ;	2 ^o Noms, prénoms et domicile des père et mère en nature ;		1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	2 ^o Indiquer si l'inscrit connaît le maniement des armes ;						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
666		1 ^{er} L. Hotel	Né le 5 juillet 1894 à 4 h. du canton de Paris	Cheveux bruns	Taille 1 ^m 63	Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;
		2 ^o Lucien	à Paris	Cheveux bruns	Taille 1 ^m 63	Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;
		3 ^o	à Paris	Cheveux bruns	Taille 1 ^m 63	Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;
667		1 ^{er} Uccello	Né le 10 juillet 1894 à 4 h. du canton de Paris	Cheveux bruns	Taille 1 ^m 60	Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;
		2 ^o Emile	à Paris	Cheveux bruns	Taille 1 ^m 60	Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;
		3 ^o	à Paris	Cheveux bruns	Taille 1 ^m 60	Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;
668		1 ^{er} Fabaud	Né le 10 juillet 1894 à 4 h. du canton de Paris	Cheveux bruns	Taille 1 ^m 60	Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;
		2 ^o Jean Baptiste	à Paris	Cheveux bruns	Taille 1 ^m 60	Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;
		3 ^o	à Paris	Cheveux bruns	Taille 1 ^m 60	Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;	1 ^{er} Indiquer par « oui » ou « non » aux questions posées, sauf pour la deuxième ;

Pendant la Première Guerre mondiale, la [loi Dalbiez du 17 août 1915](#)* « assurant la juste répartition et une meilleure utilisation des hommes mobilisés ou mobilisables », puis la [loi Mourier du 10 août 1917](#)* sur la « répartition des mobilisés » renvoient les exemptés et dispensés devant les conseils de révision où leurs cas sont à nouveau examinés.

*Les liens renvoient vers Gallica.fr.

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

Tableau de recensement de 1909, 20^e arrondissement. Archives de Paris, D1R1 776.

[illegible]

1 ^{re}	2 ^{de}	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e	16 ^e	17 ^e	18 ^e	19 ^e	20 ^e	21 ^e	22 ^e	23 ^e	24 ^e	25 ^e	26 ^e	27 ^e	28 ^e	29 ^e	30 ^e	31 ^e	32 ^e	33 ^e	34 ^e	35 ^e	36 ^e	37 ^e	38 ^e	39 ^e	40 ^e	41 ^e	42 ^e	43 ^e	44 ^e	45 ^e	46 ^e	47 ^e	48 ^e	49 ^e	50 ^e	51 ^e	52 ^e	53 ^e	54 ^e	55 ^e	56 ^e	57 ^e	58 ^e	59 ^e	60 ^e	61 ^e	62 ^e	63 ^e	64 ^e	65 ^e	66 ^e	67 ^e	68 ^e	69 ^e	70 ^e	71 ^e	72 ^e	73 ^e	74 ^e	75 ^e	76 ^e	77 ^e	78 ^e	79 ^e	80 ^e	81 ^e	82 ^e	83 ^e	84 ^e	85 ^e	86 ^e	87 ^e	88 ^e	89 ^e	90 ^e	91 ^e	92 ^e	93 ^e	94 ^e	95 ^e	96 ^e	97 ^e	98 ^e	99 ^e	100 ^e	101 ^e	102 ^e	103 ^e	104 ^e	105 ^e	106 ^e	107 ^e	108 ^e	109 ^e	110 ^e	111 ^e	112 ^e	113 ^e	114 ^e	115 ^e	116 ^e	117 ^e	118 ^e	119 ^e	120 ^e	121 ^e	122 ^e	123 ^e	124 ^e	125 ^e	126 ^e	127 ^e	128 ^e	129 ^e	130 ^e	131 ^e	132 ^e	133 ^e	134 ^e	135 ^e	136 ^e	137 ^e	138 ^e	139 ^e	140 ^e	141 ^e	142 ^e	143 ^e	144 ^e	145 ^e	146 ^e	147 ^e	148 ^e	149 ^e	150 ^e	151 ^e	152 ^e	153 ^e	154 ^e	155 ^e	156 ^e	157 ^e	158 ^e	159 ^e	160 ^e	161 ^e	162 ^e	163 ^e	164 ^e	165 ^e	166 ^e	167 ^e	168 ^e	169 ^e	170 ^e	171 ^e	172 ^e	173 ^e	174 ^e	175 ^e	176 ^e	177 ^e	178 ^e	179 ^e	180 ^e	181 ^e	182 ^e	183 ^e	184 ^e	185 ^e	186 ^e	187 ^e	188 ^e	189 ^e	190 ^e	191 ^e	192 ^e	193 ^e	194 ^e	195 ^e	196 ^e	197 ^e	198 ^e	199 ^e	200 ^e	201 ^e	202 ^e	203 ^e	204 ^e	205 ^e	206 ^e	207 ^e	208 ^e	209 ^e	210 ^e	211 ^e	212 ^e	213 ^e	214 ^e	215 ^e	216 ^e	217 ^e	218 ^e	219 ^e	220 ^e	221 ^e	222 ^e	223 ^e	224 ^e	225 ^e	226 ^e	227 ^e	228 ^e	229 ^e	230 ^e	231 ^e	232 ^e	233 ^e	234 ^e	235 ^e	236 ^e	237 ^e	238 ^e	239 ^e	240 ^e	241 ^e	242 ^e	243 ^e	244 ^e	245 ^e	246 ^e	247 ^e
-----------------	-----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

À partir de 1926, le tableau de recensement devient **notice individuelle** :

- la classe de recensement ;
- le contingent de recensement :
 - la liste A, ou 1^{er} contingent : hommes recensés de janvier à mai, voire juin ;
 - la liste B, ou 2^e contingent, hommes recensés de juin, voire juillet, à décembre + récapitule les noms des personnes de la classe recensée omises et ceux des classes antérieures ;
- les nom, prénoms et surnoms du recensé ;
- date et lieu de naissance, adresse du domicile personnel, nom, prénoms et domicile des père, mère ou tuteur ;
- son signalement physique : cheveux, yeux, front, nez, forme du visage, marques particulières, taille, poids, périmètre thoracique, coefficient de robusticité de Pignet ;
- sa situation de famille : célibataire, marié, père, fils ou frère d'une personne « morte pour la France », s'il est soutien de famille, s'il demande à être examiné par la commission médicale...
- sa situation particulière s'il est engagé volontaire, inscrit maritime, naturalisé (ou Français en vertu du Traité de Versailles), fils d'étrangers, Français par déclaration, apatride, omis sur les listes de recensement, condamné...
- son souhait d'affectation et ses compétences particulières : degré d'instruction, profession, pratique d'un instrument de musique, connaissances vétérinaires (soin des chevaux, colombophilie), pratique sportive (natation, ski), compétences en matière de transport (conduite vélocipédique et automobile, brevet de pilote d'avion)...
- les décisions du conseil de révision ;
- la date et la signature de l'intéressé ou de son représentant légal.

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

Tableau de recensement de juin-décembre 1928, 20^e arrondissement. Archives de Paris, D1R1 1132.

N° 26 - 20 000 fr. de défranchement - 1922 - Pech - 12 pages - 12 cm x 18 cm - 10 000 fr.

Commune n° _____		Classe de 1928 Lot n° _____		Pays n° _____	
N° communal : _____	Nom : <u>Berger</u>			Canton d' : <u>10114</u>	
	Prénoms : <u>Jacques</u>			N° cantonal : _____	
	Surnom(s) : <u>Fauguette</u>				
	Profession (1) : <u>châmpêtre</u>				
Avis d'inscription adressé au lieu de : _____		Naissance, le : _____		SIGNALEMENT	
		Résidence, le : _____			
Né le (3) <u>30 septembre 1908</u> à _____ heures du matin à _____					
Canton d' : <u>1012</u>	Département d' : <u>Puy-de-Dôme</u>		Région n° <u>70</u>		
Résident à : <u>Puy-de-Dôme</u>	rue(s) : <u>rue de la République</u>				
Canton d' : <u>1012</u>	Département d' : <u>Puy-de-Dôme</u>				
Fidélité à : <u>France</u>	de nationalité : <u>née à France</u>				
Département d' : <u>Puy-de-Dôme</u>	né(e) à : <u>France</u>				
Département d' : <u>Puy-de-Dôme</u>	de nationalité de naissance : <u>née à France</u>				
Domiciles à : <u>France</u>	rue : _____				
Canton d' : <u>1012</u>	Département d' : <u>Puy-de-Dôme</u>				
Tuteur : _____	Domicilié à : _____				
rue : _____	n° Canton d' : _____		Département d' : _____		
SITUATION DE FAMILLE ET TITRES A FAIRE VALOIR (Rayez les mentions inutiles).					
Avis important. — Les renseignements relatifs à la composition de famille servent de base à la répartition du contingent distinct d'une rigoureuse exactitude.					
Marié le (5) : _____ à la Marie de : _____ A (10) : _____ Veuf : _____					
Père de (4) : _____ enfants vivant ; fils de parents « morts pour la France » ou disparus (5) : _____, d'un père réformé avec ou moins 50 % d'invalidité (6) : _____ d'une famille de 5 enfants au moins (7) : _____					
Nombre de frères (8) : _____ vivants : _____ mort(s) pour la France : _____					
L'inscrit un sursis, art. 22 : _____					
A boldéfense de l'article 2 de la loi (6). <u>Voir</u>					
Nombre de sœurs vivantes : _____					
Surtout indisponible de famille infirmes ou malades déclarées : _____					
Demande à être visité dans le département d' : _____ ou à l'étranger, quel Consul ? _____					
SITUATION PARTICULIÈRE (Rayez les mentions inutiles)					
Engagé volontaire le <u>31 mai 1908</u> au régiment <u>infanterie</u> pour <u>trois ans</u>					
Fils maritime N° _____ du port de _____ Nationalité par décret du _____					
Réintégré par décret du (ou devenu Français par le traité du Versailles) _____					
Inscrit étranger, déclaration soumise le (art. 12, § alinéa) : _____					
Fils d'étranger français sans faculté de répudiation. Sans nationalité. Sans famille, recueilli et élevé dans une famille ou école française depuis le : _____ Omis. Condamnations : _____					
RENSEIGNEMENTS DIVERS					
Degré d'instruction (7) : <u>3</u> Intérêt a-t-il des connaissances en langue allemande : _____ arabe : _____					
Sait-il monter à cheval : _____ conduire et soigner les chevaux : _____ conduire les voitures : _____					
Sait-il conduire à bicyclette : _____ la musique : _____ quel instrument joue-t-il : _____					
Est-il détenteur du brevet militaire d'aéronautique : _____ de pilote d'avion : _____ de skieur ? _____					
Est-il candidat au brevet de préparation militaire élémentaire ? _____ Si oui, à quelle Société S. A. G. est-il affilié : _____					
A obtenu le : _____ l'aval-gai-e il les sports ? _____ le certificat de capacité N° : _____					
pour la conduite des véhicules automobiles : motos : _____ voitures : _____ camions : _____					
Est-il radio-télégraphiste : _____ Certificat délivré par : _____					
ARME DEMANDEE					
L'intéressé Dans les équipages de la flotte : _____ dans les troupes coloniales : _____ infanterie : _____ ou artillerie : _____					
désire-t-il s'enrôler : _____ A l'armée du Rhin : _____ ou de la Sarre : _____ en Algérie : _____ en Tunisie : _____ au Maroc : _____					
En France (pour les jeunes gens en résidence aux colonies, etc.) : _____ dans quel corps : _____					
L'intéressé a-t-il un frère accomplissant son service législatif : _____ Désire-t-il servir dans ce corps : _____					
L'intéressé a-t-il un frère faisant partie du même appel : _____ Désire-t-il servir dans le même corps : _____					
DECISIONS DU CONSEIL DE REVISION					
1 ^{re} ANNEE 2 ^e ANNEE 3 ^e ANNEE					

5^e PARTIE

T.S.V.T

[illegible]

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

Après la Seconde Guerre mondiale, le tableau redevient **tableau de recensement communal** ou **liste de recensement cantonal**, selon les arrondissements.

Le nom est différent, mais les informations qu'il contient sont les mêmes que celles de la notice individuelle.

À noter : colonnes « signalement » et « aptitude physique » très rarement renseignées.

Tableau de recensement de 1948, 20^e arrondissement. Archives de Paris, 2230W 4.

NUMÉRO d'inscription au présent tableau		COMMUNES		1 ^{er} Nom		3 ^e Surnoms		2 ^e Prénoms		RENSEIGNEMENTS D'ÉTAT CIVIL		SIGNALEMENT		RENSEIGNEMENTS sur les autres renseignements		NUMÉRO		RENSEIGNEMENTS sur les autres renseignements		EXAMEN d'aptitude physique		AVIS du Conseil de Revision		DÉCISION			
370 XX		Lecolle		Né le 12 Jan 1923		à Paris 20		Canton d. Paris 20		Département d. Seine		Profession d'ouvrier		Degré d'instruction		Est-il musicien		D'INSCRIPTION		OBSERVATIONS		1 ^{re} Taille		1 ^{re} Prédent de la Commission		DÉCISION	
				Résident à Paris 20		rue de la République		Canton d. Paris 20		Département d. Seine		Profession d'ouvrier		Connait-il l'allemand		De quel instrument joue-t-il		à la liste		du		2 ^e Poids		2 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				Fils de Gustave Charles		né à Paris 20		Département d. Seine		de nationalité		Sait-il monter à cheval		Est-il détenteur du brevet militaire		de recrutement		cantonal		MARIAGE		3 ^e Pédiculation thoracique		3 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				et de Bourreau		née à Montrouge		Département d. Seine		de nationalité de naissance		Conduire et soigner les chevaux		Est-il détenteur du brevet militaire		de recrutement		cantonal		MARIAGE		4 ^e Coefficient de robustesse		4 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				Domiciliés à c.c.d.		rue		Canton d. Paris 20		Département d. Seine		Conduire les voitures		de pilote d'avion		de recrutement		cantonal		MARIAGE		5 ^e Coefficient de robustesse		5 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				Tuteur : M		rue		Canton d. Paris 20		Département d. Seine		Renseignements physiologiques complémentaires :		Conduire une embarcation		de recrutement		cantonal		MARIAGE		6 ^e Coefficient de robustesse		6 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				Marié le		à la mairie de		Canton d. Paris 20		Département d. Seine		Taille de 1 m. 73		Conduire une embarcation		de recrutement		cantonal		MARIAGE		7 ^e Coefficient de robustesse		7 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				Père de		enfant vivant		à la mairie de		Canton d. Paris 20		Marques particulières :		dans quel but (sport, pêche)		de recrutement		cantonal		MARIAGE		8 ^e Coefficient de robustesse		8 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				au moins 50 0/0 d'invalidité		N°		Canton d. Paris 20		Département d. Seine		A obtenu le		Sait-il nager		de recrutement		cantonal		MARIAGE		9 ^e Coefficient de robustesse		9 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				Nombre de frères vivants		N°		Canton d. Paris 20		Département d. Seine		le certificat de capacité pour la conduite des véhicules automobiles : motos N°		Monter à bicyclette		de recrutement		cantonal		MARIAGE		10 ^e Coefficient de robustesse		10 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				Nombre de sœurs vivantes		N°		Canton d. Paris 20		Département d. Seine		voitures N°		A quelle Société		de recrutement		cantonal		MARIAGE		11 ^e Coefficient de robustesse		11 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				Soutien indispensable de famille		N°		Canton d. Paris 20		Département d. Seine		camions N°		Est-il colombophile		de recrutement		cantonal		MARIAGE		12 ^e Coefficient de robustesse		12 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				Infirmités ou maladies déclarées		N°		Canton d. Paris 20		Département d. Seine		Pratique-t-il la radiotélégraphie		A quelle Société		de recrutement		cantonal		MARIAGE		13 ^e Coefficient de robustesse		13 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				Demande à être visité dans le département d.		N°		Canton d. Paris 20		Département d. Seine		Pratique-t-il la photographie		Depuis combien de temps		de recrutement		cantonal		MARIAGE		14 ^e Coefficient de robustesse		14 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				Engagé volontaire le		N°		Canton d. Paris 20		Département d. Seine		A-t-il été déporté en Allemagne		A quel titre ? (déporté politique ou déporté du S.T.O.)		de recrutement		cantonal		MARIAGE		15 ^e Coefficient de robustesse		15 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				Inscrit maritime N°		N°		Canton d. Paris 20		Département d. Seine		Dernier lieu d'internement		A quelle date		de recrutement		cantonal		MARIAGE		16 ^e Coefficient de robustesse		16 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				Réintégré par décret du (ou devenu Français par le traité de Versailles)		N°		Canton d. Paris 20		Département d. Seine		Date de rentrée en France				de recrutement		cantonal		MARIAGE		17 ^e Coefficient de robustesse		17 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				Fils d'étranger, déclaration souscrite le (art. 12, 2 ^e alinéa)		N°		Canton d. Paris 20		Département d. Seine						de recrutement		cantonal		MARIAGE		18 ^e Coefficient de robustesse		18 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				Sans nationalité		N°		Canton d. Paris 20		Département d. Seine						de recrutement		cantonal		MARIAGE		19 ^e Coefficient de robustesse		19 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				Sans famille, recueilli et élevé dans une famille ou école française depuis le		N°		Canton d. Paris 20		Département d. Seine						de recrutement		cantonal		MARIAGE		20 ^e Coefficient de robustesse		20 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				Arme demandée		N°		Canton d. Paris 20		Département d. Seine						de recrutement		cantonal		MARIAGE		21 ^e Coefficient de robustesse		21 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				L'intéressé (Dans les équipages de la flotte.)		N°		Canton d. Paris 20		Département d. Seine						de recrutement		cantonal		MARIAGE		22 ^e Coefficient de robustesse		22 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				L'intéressé (A l'armée du Rhin. ou de la Sarre.)		N°		Canton d. Paris 20		Département d. Seine						de recrutement		cantonal		MARIAGE		23 ^e Coefficient de robustesse		23 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				L'intéressé (En France (pour les jeunes gens en résidence aux colonies, etc.))		N°		Canton d. Paris 20		Département d. Seine						de recrutement		cantonal		MARIAGE		24 ^e Coefficient de robustesse		24 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				L'intéressé a-t-il un frère accomplissant son service légal		N°		Canton d. Paris 20		Département d. Seine						de recrutement		cantonal		MARIAGE		25 ^e Coefficient de robustesse		25 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				L'intéressé a-t-il un frère faisant partie du même appel		N°		Canton d. Paris 20		Département d. Seine						de recrutement		cantonal		MARIAGE		26 ^e Coefficient de robustesse		26 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	
				Né le 11 Juin 1923		à Paris 6		Canton d. Paris 6		Département d. Seine						de recrutement		cantonal		MARIAGE		27 ^e Coefficient de robustesse		27 ^e Prédent de la Commission		DÉCISION	

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

À partir de 1970, la **présentation est différente**. Le tableau renseigne alors sur :

- le numéro d'inscription ;
- les nom, prénoms, date et lieu de naissance, domicile personnel, profession et situation de famille du recensé ;
- les noms, prénoms, nationalité et adresse de ses parents ou de son tuteur ;
- des observations complémentaires : décret de naturalisation, parents étrangers,...
- la date de l'avis d'inscription, adressé éventuellement au maire de la commune du lieu de naissance, ou au maire de la commune du domicile du père, ou, à défaut de la mère ou du tuteur, ou enfin au maire du précédent domicile du recensé ;
- enfin, des indications variables suivant les conditions du recensement : inscription du jeune homme à sa demande ou à celle de ses parents ou tuteur, inscription d'office, appartenance à une autre classe d'âge que celle recensée, inscription comme marin de la marine marchande.

Nom : M Prénoms : A Surnom : Date de naissance : 13 Octobre 52 Lieu de naissance : PARIS 20^e Département : 75 Domicile personnel (3) : Commune (2) : PARIS 20^e Rue et n° : 80 rue de Ménilmontant Département : 75 Résidence (4) : Commune (2) : PARIS 20^e Rue et n° : 80 rue de Ménilmontant Département : 75 Profession : m. ouvrier tourneur Situation de famille : Avis d'inscription adressé éventuellement : — au Maire (5) de la commune du lieu de naissance le — au Maire (5) de la commune du domicile du père, ou, à défaut, de la mère ou du tuteur et le jeune homme a été recensé dans la commune de son domicile personnel (6) ou de sa résidence (4) le — au Maire (5) du précédent domicile (ou résidence (4)) le		PÈRE MÈRE Nom : Prénoms : Re Nationalité : Fee Domicile du père (8) : Domicile de la mère (8) : (en cas d'absence, de décès, d'interdiction du père, de déchéance de la puissance paternelle ou lorsqu'à la suite de divorce ou de séparation de corps la garde du mineur lui a été confiée). Commune (2) : PARIS 20^e Rue et n° : 80 rue de Ménilmontant Département : 75 TUTEUR Nom : Prénoms : Domicile : Commune (2) : Rue et n° : Département :		INSCRIT (9) : — sur sa demande ; — sur demande de ses parents ou tuteur ; — d'office. EN QUALITÉ DE (10) : a. Homme appartenant par son âge à la classe recensée : — engagé polonaise ; — résident à l'étranger ; — réformé ; — toute autre catégorie. b. Homme relevant par son âge d'une classe antérieure à la classe recensée : — omis ; — devenu Français à titre définitif, naturalisé ou réintégré ; — toute autre catégorie. c. Marin de la marine marchande (9).		(1) Numéro attribué par le recrutement et porté uniquement sur l'exemplaire du tableau qu'il détient. (2) Pour Paris, Lyon et Marseille indiquer l'arrondissement. (3) Dans le cas seulement où le jeune homme est émancipé, majeur, marié, veuf, divorcé ou s'il n'a ni père, ni mère, ni tuteur. (4) La résidence est le lieu où habite le jeune recensé ; elle peut être différente du domicile. Elle peut, en outre, dans les six cas définis à l'article 3 de l'instruction sur le recensement, être le lieu de recensement du jeune homme. Celle rubrique doit toujours être renseignée, même si la résidence est confondue avec le domicile du père ou, à défaut, de la mère, du tuteur ou avec le domicile de l'intéressé lui-même. (5) Ou à toute autre autorité précisée à l'article 8 de l'instruction sur le recensement. (6) Dans le cas où un changement de domicile (ou de résidence) est intervenu depuis le 1 ^{er} janvier de l'année en cours et si le jeune homme a déjà été recensé à son précédent domicile (ou résidence). (7) Indiquer s'il s'agit d'un Français d'origine, d'un Français par naturalisation, par réintégration (mentionner la date du décret ou du jugement), d'un fils d'étrangers ayant la faculté de répudier, de déclarer la nationalité française et ayant renoncé à cette faculté ou l'ayant perdue soit avant le 1 ^{er} avril, soit entre le 1 ^{er} avril et le 1 ^{er} juin (ces dates incluses) de l'année du recensement, d'un double national relevant d'une convention internationale, mais dont le recensement est régulier, compte tenu des dispositions de cette convention, d'un jeune homme sans nationalité. (8) Rayer les mentions inutiles. (9) Renseignement porté par le service du recrutement uniquement sur le tableau de recensement qu'il détient, après clôture du recensement. (10) Indiquer dans cette colonne les rectifications opérées par le Préfet : radiations, additions et les motifs de ces décisions. (11) Renseignements divers concernant l'intéressé : par exemple le droit d'armes de l'intéressé et la licence au titre de l'article 17 de la loi du 9 juillet 1965.	
--	--	--	--	---	--	---	--

Tableau de recensement de 1972, 19^e-20^e arrondissement. Archives de Paris, 1021W 41.

Les noms sont floutés pour respecter les informations relatives à la vie privée des personnes, conformément aux préconisations du Code du patrimoine.

Les légendes se situent au début du tableau.

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

Depuis 1973, la **présentation** est **stabilisée**, mais moins d'informations sont fournies :

- le numéro d'inscription sur la liste ;
- les nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse du recensé ;
- les attestations relatives à l'accomplissement du service national délivrées par le préfet : demande ou non d'un report d'incorporation, accord ou refus d'une dispense ;
- quelques observations permettant d'éviter les doublons ou les omissions : inscription d'office, décret de naturalisation, signalement du bureau du service national (BSN), inscription dans d'autres mairies et régularisation éventuelle.

REPÈRES		NOM ET PRÉNOMS		MENTIONS RÉSERVÉES AU PRÉFET	
de l'homme recensé		DATE ET LIEU DE NAISSANCE		ADRESSE	
				Attestations afférentes à l'accomplissement du service national (3)	
				Observations (4)	
Numéro d'inscription sur la liste		NOM		1. Report d'incorporation DEMANDÉ — NON DEMANDÉ	
64		Prénoms		2. Dispense article L 31 NON DEMANDÉE	
		Date de naissance		ACCORDÉE — REFUSÉE	
		9.4.59		EN INSTANCE	
Numéro d'immatriculation au recrutement (1)		Lieu de naissance (commune) (2)		3. Dispense article L 32 NON DEMANDÉE	
10		PARIS 20e		ACCORDÉE — REFUSÉE	
		Adresse actuelle		EN INSTANCE	
		7, rue Delâtre		4.	
		PARIS 20e			
		Code postal 75020			
		Bureau distributeur			
Numéro d'inscription sur la liste		NOM		1. Report d'incorporation DEMANDÉ — NON DEMANDÉ	
65		Prénoms		2. Dispense article L 31 NON DEMANDÉE	
		Date de naissance		ACCORDÉE — REFUSÉE	
		10.4.59		EN INSTANCE	
Numéro d'immatriculation au recrutement (1)		Lieu de naissance (commune) (2)		3. Dispense article L 32 NON DEMANDÉE	
		PARIS 20e		ACCORDÉE — REFUSÉE	
		Adresse actuelle		EN INSTANCE	
		140, rue de Ménilmontant		4.	
		PARIS 20e			
		Code postal 75020			
		Bureau distributeur			

INSCRIT D'OFFICE
Art. 25
Nationalité à déterminer
nationalité Algérienne
avis du 30.11.77
transmis BSN le 6.12.77

REPÈRES		NOM ET PRÉNOMS		MENTIONS RÉSERVÉES AU PRÉFET	
de l'homme recensé		DATE ET LIEU DE NAISSANCE		ADRESSE	
				Attestations afférentes à l'accomplissement du service national (3)	
				Observations (4)	
Numéro d'inscription sur la liste		NOM		1. Report d'incorporation DEMANDÉ — NON DEMANDÉ	
71		Prénoms		2. Dispense article L 31 NON DEMANDÉE	
		Date de naissance		ACCORDÉE — REFUSÉE	
		13.4.59		EN INSTANCE	
Numéro d'immatriculation au recrutement (1)		Lieu de naissance (commune) (2)		3. Dispense article L 32 NON DEMANDÉE	
10		PARIS 20e		ACCORDÉE — REFUSÉE	
		Adresse actuelle		EN INSTANCE	
		18 Av. du Parc		4.	
		74 rue Saint Blas			
		PARIS 20e			
		Code postal 75020			
		Bureau distributeur			
		140 Rue Comte Robert			
Numéro d'inscription sur la liste		NOM		1. Report d'incorporation DEMANDÉ — NON DEMANDÉ	
72		Prénoms		2. Dispense article L 31 NON DEMANDÉE	
		Date de naissance		ACCORDÉE — REFUSÉE	
		13.4.59		EN INSTANCE	
Numéro d'immatriculation au recrutement (1)		Lieu de naissance (commune) (2)		3. Dispense article L 32 NON DEMANDÉE	
		PARIS 20e		ACCORDÉE — REFUSÉE	
		Adresse actuelle		EN INSTANCE	
		140 Rue Comte Robert		4.	
		PARIS 20e			
		Code postal 75020			
		Bureau distributeur			

INSCRIT D'OFFICE
Art. 25
Nationalité à déterminer
nationalité Algérienne
avis du 30.11.77
transmis BSN le 6.12.77

INSCRIT D'OFFICE
Art. 25
Nationalité à déterminer
nationalité Algérienne
avis du 30.11.77
transmis BSN le 6.12.77

(1) Numéro attribué par le service du recrutement et porté uniquement sur l'exemplaire de la liste qu'il détient.
(2) Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer l'arrondissement.
(3) Entourer ou souligner les mentions utiles.
(4) Indiquer notamment dans cette colonne les rectifications opérées par le préfet : radiations, additions et les motifs de ces décisions.

Tableau de recensement de 1979, 19e-20e arrondissement. Archives de Paris, 1389W 56.

Le recensement : listes de tirage au sort

Quels renseignements dans les listes de tirage au sort ?

Les informations sont quasiment identiques à celles fournies par le tableau de recensement.

De 1816 à 1829, elles indiquent :

- le numéro attribué lors du tirage au sort ;
- les nom, prénoms, surnoms, date et lieu de naissance, adresse du recensé et de ses parents ;
- la profession du recensé ;
- sa taille (colonne peu remplie les premières années) ;
- le motif d'exemption ou de dispense que le recensé (ou celui qui le représente) se propose de faire valoir devant le conseil de révision (frères aux armées, fils de veuve, marié, épileptique, père aveugle...) et parfois les observations du sous-préfet ;
- la décision motivée du conseil de révision pendant les opérations de levée : exemption ou libération du service national en tant que soutien de famille, ou aptitude au service et affectation ;
- la décision prise par le conseil de révision, après les opérations de levée. Pour les recensés ayant tiré un « mauvais numéro » : décision et motifs de la décision.

À partir de 1829, la colonne sur le degré d'instruction du recensé apparaît.

Jusqu'en 1904, la présentation évolue mais les informations fournies restent les mêmes qu'en 1829.

Quels renseignements dans les listes de tirage au sort ?

[illegible]

Liste de tirage au sort, 1816, 10^e arrondissement (ancien). Archives de Paris, D1R1 9.

[illegible]

Liste de tirage au sort, 1829, 10^e arrondissement (ancien). Archives de Paris, D1R1 32.

Le recensement : procès-verbaux des opérations du conseil de révision

Quels renseignements dans les procès-verbaux des opérations du conseil de révision ?

Les Archives de Paris conservent les **procès-verbaux des opérations du conseil de révision** de 1887 à 1920 et de 1943 à 1970.

De 1887 à 1920, ils sont tenus dans l'ordre chronologique des séances.

Ils donnent le nom des ajournés, exemptés et des conscrits déclarés aptes au service, par classe d'âge. Ils peuvent contenir une ou plusieurs classes de recensement.

Nota bene : les chiffres de la colonne « Observations », le cas échéant, renvoient au **classement** dans les différentes parties de la liste de recrutement cantonal, que l'on trouve dans le **tableau de recensement cantonal**.

Une autre série de procès-verbaux est tenue pour les étrangers au département de la Seine : les jeunes hommes qui ne sont pas nés dans la Seine mais y résident, les fils d'étrangers, les Alsaciens-Lorrains et les omis des classes antérieures.

À partir de 1948, ils sont présentés dans l'ordre du numéro d'inscription au tableau de recensement.

Ils indiquent :

- le numéro matricule du recensé ;
- ses nom, prénoms, surnoms, date et lieu de naissance ;
- son domicile ;
- le cas échéant, la mention d'aptitude, un sursis d'incorporation, la mention d'une exemption et son motif, ou un engagement volontaire.

The image shows two pages of handwritten minutes from a military review council (conseil de révision) in 1907. The pages are organized into columns with the following headers: 'NUMÉRO D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE RECENSEMENT', 'NOMS, PRÉNOMS ET SURNOMS', 'ÂGE', 'DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION', and 'OBSERVATIONS'. The left page is dated 'Aujourd'hui 22. 1907' and lists individuals such as Tanguy, Guerin, and Bessonnet. The right page is dated 'Classe 1907' and lists individuals such as Castu, Brunet, and Knege. The handwriting is in cursive, and the document is aged and slightly discolored.

Procès-verbaux des opérations du conseil de révision, 1^{er} - 20^e arrondissements, Saint-Denis, Sceaux, 1907. Archives de Paris, D1R1 723.

Le recensement : procès-verbaux des opérations du conseil de révision

Quels renseignements dans les procès-verbaux des opérations du conseil de révision ?

Procès-verbaux des opérations du conseil de révision 18° - 20° arrondissements, 1950. Archives de Paris, 2267W 53.

N° D'ORDRE	COMMUNES	NOM, PRENOMS DATE ET LIEU DE NAISSANCE	FILIATION	NATIONALITE	LIENS AVEC L'ARMÉE	CAS PARTICULIER	DECISION du CONSEIL DE REVISION	MOTIF MEDICAL	OBSERVATIONS
1629	XXème	S P 17. 4.1930 Cambrai (Nord)	Fils de Lég. Raphaël Joseph nationalité fr. et de TRICOIRE Valentine nationalité fr. domiciliés à 5, av. Gambetta	Fr.			BON POUR LE SERVICE ARME (1 ^{re} CATEGORIE)		avec sursois
1630	XXème	S R 28. 6.1930 Paris (XIVème)	Fils de Lég. François Marie nationalité fr. et de CADORET Marie Françoise nationalité fr. domiciliés à 66, Bd de Charonne	Fr.			BON POUR LE SERVICE ARME (1 ^{re} CATEGORIE)		
1631	XXème	S A 1.1.1930 Paris (XIIème)	Fils de Sans renseign. nationalité et de nationalité domiciliés à 85, rue des Haies 26.4.34	fils d'étranger dev. français par naturalisation N° 5926 X 34			BON POUR LE SERVICE ARME (1 ^{re} CATEGORIE)		
1632	XXème	S J 1. 3.1907 Zniasienie (Pologne)	Fils de Lég. feu Mezès nationalité Polonaise et de feu Cila nationalité Polonaise domiciliés à 64, r. Pixérécourt	Naturalisé décret du 7.5.43 N° 1319 X 35			EXEMPTÉ (7 PARTIE)	amputation des 2 jambes en 1/3 inférieure	

Le recensement : listes de conscription

Quels renseignements dans les listes de conscription ?

Les Archives de Paris conservent les **listes de conscription** du 8^e arrondissement ancien (partie des 3^e, 4^e, 11^e et 12^e arrondissements nouveaux) entre 1800 et 1815.

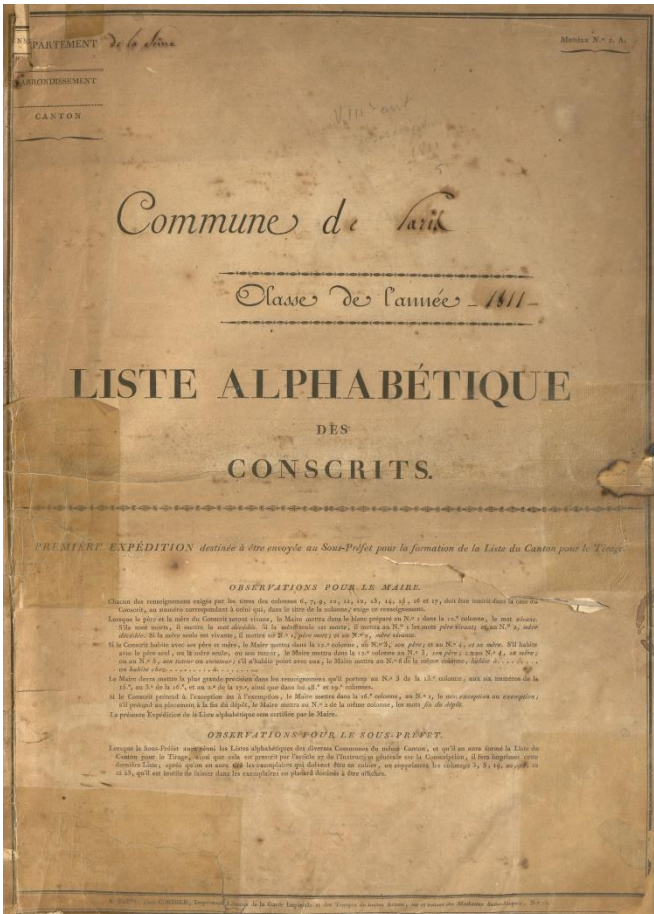
Elles indiquent :

- le nom de la commune ou arrondissement ;
- le numéro d'ordre sur la liste alphabétique de la commune ou sur la liste de tirage au sort ;
- le nom du conscrit, ses prénoms ou noms de baptême, son surnom ou sobriquet ;
- ses date et lieu de naissance ;
- les noms, prénoms et domicile de ses père et mère, éventuellement ceux du tuteur ou curateur en cas de décès des parents ;
- son signalement et sa taille ;
- sa profession et celle de ses parents ;
- colonne d'observations : si ses parents sont encore vivants, s'il habite chez eux ou, s'il habite seul, depuis quand ;
- des informations complémentaires sur la situation familiale du conscrit, les motifs de non présentation, le refus de délivrer les renseignements exigés ou la délivrance de fausses déclarations, etc. ;
- la demande éventuelle d'exception ou d'exemption ;
- le numéro tiré au sort ;
- l'avis de l'administration pour le conseil de recrutement ;
- les décisions motivées du conseil de recrutement.

Le recensement : listes de conscription

Quels renseignements dans les listes de conscription ?

Conscription, 8^e arrondissement, 1811. Archives de Paris, D1R1 4.



NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE										RENSEIGNEMENTS DESTINÉS À FAIRE CONNÊTRE									
NOMS, PRÉNOMS																			

Quels renseignements dans les listes de conscription ?

Conscription, 8^e arrondissement, 1811. Archives de Paris, D1R1 4.

[illegible]

Le recensement : état nominatif des hommes de l'armée territoriale

Quels renseignements dans l'état nominatif des hommes de l'armée territoriale ?

Les Archives de Paris conservent l'**état nominatif des hommes de l'armée territoriale** des 3^e et 13^e arrondissements nouveaux pour les classes 1855 à 1866.

Il a été établi rétrospectivement en 1875 et 1876.

Il indique :

- un numéro d'ordre ;
- les nom et prénoms, date et lieu de naissance du recensé ;
- sa profession et son adresse ;
- sa situation militaire à l'époque de la levée et du tirage au sort de sa classe : classe, département, arrondissement, canton, numéro de tirage au sort, décision du conseil de révision, affectation et grade militaire ;
- les motifs de dispense ou de réforme que le recensé aurait à faire valoir devant le conseil de révision de l'armée territoriale ;
- la décision du conseil de révision de l'armée territoriale.

NOMINATIF	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE ET LIEU DE NAISSANCE.	PROFESSION.	DOMICILE.	POSITION DE L'HOMME AU 1 ^{er} JANVIER DE LA CLASSE			POINT DE VUE DU RECRUTEMENT			MOTIFS DE DISPENSE OU DE RÉFORME	DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION DE L'ARMÉE TERRITORIALE	OBSERVATIONS.
					CLASSE	DÉPARTEMENT, ARRONDISSEMENT & CANTON.	N ^o DE TIRAGE.	DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION.	SI L'HOMME A SERVÉ	NOTES			
229	Dreux Pierre	12. 12. 1855 à Paris (Seine)	Libraire	Rue de Valenciennes 10	1855	Paris (Seine)	10	1855	1855	1855		ABSENT BON	
230	Dubard Jean Baptiste	12. 12. 1855 à Paris (Seine)	Libraire	Rue de Valenciennes 10	1855	Paris (Seine)	10	1855	1855	1855		ABSENT BON	
231	Dubois Antoine Auguste	12. 12. 1855 à Paris (Seine)	Libraire	Rue de Valenciennes 10	1855	Paris (Seine)	10	1855	1855	1855		ABSENT BON	
232	Dubois Eugène	12. 12. 1855 à Paris (Seine)	Libraire	Rue de Valenciennes 10	1855	Paris (Seine)	10	1855	1855	1855		ABSENT BON	
233	Duchateau Jean Baptiste	12. 12. 1855 à Paris (Seine)	Libraire	Rue de Valenciennes 10	1855	Paris (Seine)	10	1855	1855	1855		ABSENT BON	
234	Ducruet Paul	12. 12. 1855 à Paris (Seine)	Libraire	Rue de Valenciennes 10	1855	Paris (Seine)	10	1855	1855	1855		ABSENT BON	
235	Dufrene Eugène	12. 12. 1855 à Paris (Seine)	Libraire	Rue de Valenciennes 10	1855	Paris (Seine)	10	1855	1855	1855		ABSENT BON	
236	Dufrenoy Eugène	12. 12. 1855 à Paris (Seine)	Libraire	Rue de Valenciennes 10	1855	Paris (Seine)	10	1855	1855	1855		ABSENT BON	
237	Dugas Jean Baptiste	12. 12. 1855 à Paris (Seine)	Libraire	Rue de Valenciennes 10	1855	Paris (Seine)	10	1855	1855	1855		ABSENT BON	
238	Dulce Antoine	12. 12. 1855 à Paris (Seine)	Libraire	Rue de Valenciennes 10	1855	Paris (Seine)	10	1855	1855	1855		ABSENT BON	
239	Dupain Jean Baptiste	12. 12. 1855 à Paris (Seine)	Libraire	Rue de Valenciennes 10	1855	Paris (Seine)	10	1855	1855	1855		ABSENT BON	
240	Dupuy Jean Baptiste	12. 12. 1855 à Paris (Seine)	Libraire	Rue de Valenciennes 10	1855	Paris (Seine)	10	1855	1855	1855		ABSENT BON	

État nominatif des hommes de l'armée territoriale du 3^e arrondissement, 1856. Archives de Paris, D1R1 80.

Le recensement : état de recensement de la garde nationale mobile

Quels renseignements dans l'état de recensement de la garde nationale mobile ?

Les Archives de Paris conservent l'**état de recensement de la garde nationale mobile** des 1^{er}, 3^e, 7^e, 9^e, 15^e, 17^e et 18^e arrondissements, uniquement pour les années [1864-1866](#).

Ces tableaux contiennent les mêmes informations que les tableaux de recensement et la liste de tirage au sort.

Concernant la garde nationale mobile, voir les [sources complémentaires](#).

03

Le recensement : faire une recherche

Le recensement

Faire une recherche

→ Il est préférable de connaître l'année de naissance et la circonscription de recensement.

1. Identifier la classe logique de recensement de la personne recherchée en ajoutant 20 ans à l'année de naissance.
 2. Consulter, en fonction de la classe d'appel :
 - le tableau de recensement, si l'on connaît l'arrondissement ou le canton de résidence,
 - la liste de tirage au sort, si on ignore le lieu de résidence ou si le tableau de recensement est lacunaire.
- En cas de recherche infructueuse, vérifier si le jeune homme n'a pas devancé l'appel ou n'a pas été recensé dans une classe postérieure ou dans un autre département.

Nota bene : les photographies de soldats utilisées pour illustrer les exemples qui suivent sont issus du fonds privées des Archives collectées dans le cadre du centenaire de la guerre 1914/1918, conservé aux Archives de Paris sous la cote [D57J 1-13](#).

Le recensement

Faire une recherche



ARCHIVES

Le site des Archives de Paris

INFORMATIONS
PRATIQUES

RECHERCHES

ARCHIVES
NUMÉRISÉES

OFFRE
PÉDAGOGIQUE

OFFRE CULTURELLE

VOS ARCHIVES



Recensement et recrutement militaires

[Accueil](#) > [Recherches](#) > [Présentation des fonds](#) > [Sources généalogiques](#) > Recensement et recrutement militaires

L'opération de recensement militaire est d'abord effectuée par le maire d'arrondissement qui agit au nom de l'État (loi Jourdan, 19 fructidor an VI ou 5 septembre 1798). Tout homme ayant atteint l'âge de 20 ans devait se faire recenser à la mairie de l'arrondissement où il était domicilié.

La loi du 3 décembre 1803 a institué le tirage au sort avec possibilité de remplacement. En 1872, le service militaire devient universel et le tirage au sort permet d'en déterminer la durée.

La loi du 21 mars 1905 abolit le tirage au sort ainsi que de nombreuses dispenses et établit le service national obligatoire pour tous les jeunes hommes.

La loi du 8 novembre 1997 suspend la conscription et la remplace par la **journée d'appel de préparation à la défense**.



Cadre de classement des Archives de Paris

- [-] Cadre de classement des Archives de Paris
 - [-] Sources généalogiques
 - [+] État civil reconstitué (antérieur à 1860) et sources complémentaires
 - [+] État civil à partir de 1860
 - [+] Archevêché
 - [+] Recensements de population
 - [+] Listes électorales et fichiers des électeurs
 - [-] Recensement et recrutement militaires
 - [+] Recensement
 - [+] Recrutement
 - [+] Tables, fiches de décès et déclarations de succession
 - [+] Enfants assistés
 - [+] Permis de construire, cartes et plans de Paris, cadastre. Documents figurés.
 - [+] Archives judiciaires
 - [+] Archives fiscales
 - [+] Administration départementale et régionale
 - [+] Administration communale
 - [+] Archives privées et papiers de famille
 - [+] Bibliothèque et publications officielles

Sources généalogiques

Description

Recensement et recrutement militaires

Le recensement

Faire une recherche

Exemple : Pierre Henri KLEIN, né le 29 avril 1883. Classe 1903.

En 1903, il habite à Sceaux.



Fonds Achile-Dumont, Archives de Paris, D57J 2.

1903	Table alphabétique	1 ^{er} -20 ^e Saint-Denis, Sceaux	→ 2Mi21 17
1903	Liste de tirage au sort	1 ^{er} -4 ^e	D1R1 683
1903	Tableau de recensement	5 ^e	D1R1 684
1903	Liste de tirage au sort	5 ^e -8 ^e	D1R1 685
1903	Liste de tirage au sort	9 ^e -10 ^e	D1R1 686
1903	Liste de tirage au sort	11 ^e -12 ^e	D1R1 687
1903	Liste de tirage au sort	13 ^e -14 ^e	D1R1 688
1903	Liste de tirage au sort	15 ^e -16 ^e	D1R1 689
1903	Liste de tirage au sort	17 ^e -18 ^e	D1R1 690
1903	Liste de tirage au sort	19 ^e -20 ^e	D1R1 691
1903	Liste de tirage au sort	Saint-Denis, cantons d'Asnières à Levallois- Perret	D1R1 692
1903	Liste de tirage au sort	Saint-Denis, cantons de Neuilly à Saint-Ouen	D1R1 693
1903	Liste de tirage au sort	Sceaux	→ D1R1 694
1903	Procès-verbaux des opérations du conseil de révision	1 ^{er} -20 ^e Saint-Denis, Sceaux	→ D1R1 666

Le recensement

Faire une recherche

DEPARTEMENT DE LA SEINE										CLASSE DE 190									
LISTE DU TIRAGE DES JEUNES GENS DE LA CLASSE										CLASSEMENT DANS LES DIFFERENTS PARTIES DE LA LOI DE RECRUTEMENT NATIONAL									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
NUMERO	COMMUNES	1 ^{er} NOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DEGRE	NOTES D'EXEMPTION	DEGRE	NOTES	DECISIONS	CLASSEMENT	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
127	SCEAUX	Klein	Né le 29 avril 83 à Sceaux dép. Seine-et-Oise profession : <i>comptable</i>	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
128	SCEAUX	Minaud	Né le 20 août 83 à Sceaux dép. Seine-et-Oise profession : <i>comptable</i>	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
129	MONTROUGE	Baudenne	Né le 20 août 83 à Montrouge dép. Seine-et-Oise profession : <i>comptable</i>	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
130	CHATEMAY	Monier	Né le 10 juillet 83 à Chatemay dép. Seine-et-Oise profession : <i>comptable</i>	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
131	MONTROUGE	LARRIER	Né le 28 août 83 à Montrouge dép. Seine-et-Oise profession : <i>comptable</i>	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
132	MONTROUGE	Château	Né le 22 août 83 à Levallois-Perret dép. Seine-et-Oise profession : <i>comptable</i>	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11

Liste de tirage au sort, Sceaux, 1903.
Archives de Paris, D1R1 694.

Détailer le parcours d'un militaire | Mars 2024 | 41

Le recensement

Faire une recherche

Exemple : Alexandre BROUSSET-GAILLARDE,
né le 4 août 1876. Classe 1896.
En 1896, il habite à Paris 20^e.



Fonds Armand, Archives de Paris, D57J 3.

1896	Table alphabétique	1 ^{er} -20 ^e Saint-Denis, Sceaux	2Mi21 14
1896	Liste de tirage au sort	1 ^{er} -4 ^e	DIR1 576
1896	Tableau de recensement	5e	DIR1 577
1896	Liste de tirage au sort	5 ^e -8 ^e	DIR1 578
1896	Liste de tirage au sort	9 ^e -10 ^e	DIR1 579
1896	Liste de tirage au sort	11 ^e -12 ^e	DIR1 580
1896	Liste de tirage au sort	13 ^e -14 ^e	DIR1 581
1896	Liste de tirage au sort	15 ^e -16 ^e	DIR1 582
1896	Liste de tirage au sort	17 ^e -18 ^e	DIR1 583
1896	Liste de tirage au sort	19 ^e -20 ^e	DIR1 584
1896	Liste de tirage au sort	Saint-Denis, cantons d'Asnières à Levallois- Perret	DIR1 585
1896	Liste de tirage au sort	Saint-Denis, cantons de Neuilly à Saint-Ouen	DIR1 586
1896	Liste de tirage au sort	Sceaux	DIR1 587
1896	Procès-verbaux des opérations du Conseil de Révision	1 ^{er} -20 ^e Saint-Denis, Sceaux	DIR1 559
1896	Procès-verbaux des opérations du conseil de révision des ajournés (1895-1896)	1 ^{er} -20 ^e Saint-Denis, Sceaux	DIR1 574
1896	Procès-verbaux des opérations du conseil de révision des ajournés (1896-1897)	1 ^{er} -20 ^e Saint-Denis, Sceaux	DIR1 588
1896	Table alphabétique des exemptés et réformés révisés en 1914-1915 (1893-1899)	1 ^{er} -20 ^e Saint-Denis, Sceaux	DIR1 545
1896	Table alphabétique de A à K des exemptés et réformés n°2 et engagés spéciaux (1896-1914)	1 ^{er} -20 ^e Saint-Denis, Sceaux	DIR1 589

Détailer le parcours d'un militaire | Mars 2024 | 43

Le recensement

Faire une recherche

1896, Procès-verbaux des opérations du conseil de révision,
1^{er}-20^e arrondissements, Saint-Denis, Sceaux. Archives de Paris, D1R1 559.

(Ad. — A. 222.)

NUMÉROS D'ORDRE	ARRONDISSEMENT ou CANTON	NUMÉROS du TIRAGE	NOMS	ÉTAT au 1 ^{er} janvier de l'année précédente	DÉCISION DU CONSEIL	Préciser le motif de la décision motivée
190	20 ^e	301	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		2	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		3	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		4	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		5	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		6	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		7	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		8	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		9	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		10	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		11	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		12	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		13	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		14	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		15	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		16	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		17	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		18	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		19	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		20	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		21	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		22	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		23	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		24	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		25	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		26	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		27	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		28	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		29	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		30	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		31	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		32	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		33	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		34	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		35	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		36	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		37	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		38	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		39	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		40	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		41	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		42	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		43	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		44	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		45	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		46	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		47	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		48	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		49	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		50	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		51	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		52	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		53	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		54	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		55	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		56	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		57	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		58	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		59	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		60	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		61	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		62	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		63	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		64	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		65	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		66	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		67	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		68	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		69	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		70	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		71	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		72	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		73	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		74	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		75	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		76	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		77	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		78	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		79	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		80	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		81	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		82	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		83	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		84	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		85	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		86	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		87	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		88	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		89	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		90	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		91	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		92	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		93	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		94	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		95	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		96	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		97	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		98	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		99	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	
		100	Barnier	non inscrit	Art. 1 ^{er}	

04

Le recrutement

Typologie et présentation des sources

Le recrutement

Typologie des documents

Il existe deux grands ensembles documentaires :

- les tables alphabétiques (1864-1940) ;
- les registres matricules (1859-1940).

Ils sont complétés par :

- les feuillets nominatifs de contrôle (1910-1940) ;
- les listes matricules (1867, 1887-1889, 1907, 1916, 1919) ;
- les tableaux d'affectation (1864-1869).

Origine des documents : Ministère de la Défense, gouvernement militaire de Paris

Cotes : D3R1 80-457, 2Mi 1 36-40, D4R1 1-3862

Référence de l'instrument de recherche : [I.6.1](#) (répertoire numérique)

Délai de communicabilité : **tables alphabétiques** sont librement communicables. Pour les **registres matricules** : **50 ans**, sous réserve de la présence d'informations mettant en cause le secret médical (délai de 120 ans à compter de l'année de naissance de l'intéressé ou 25 ans à compter de sa date de décès) ou concernant des affaires portées devant les juridictions (délai de 75 ans), conformément au Code du Patrimoine, art L. 213-2.

Le recrutement

Quels renseignements dans les tables alphabétiques ?

Les **tables alphabétiques** sont établies par classe et par bureau de recrutement, lui-même déterminé par l'arrondissement ou le canton de résidence à l'année des classes.

Elles indiquent les nom, prénoms et numéro de matricule des conscrits.

Il existe une liste principale et une liste complémentaire :

- la liste principale comprend les conscrits recrutés lors de l'appel de leur classe ainsi que les [exemptés, ajournés et dispensés à partir de 1923](#) ;
- la liste complémentaire comprend les conscrits hors classe : conscrits ayant devancé l'appel, omis, naturalisés, réimmatriculés. Le numéro de volume indique alors l'année des classes dans laquelle il convient de rechercher le conscrit, et son numéro de matricule.

À noter : entre [1864 et 1871](#), les soldats du contingent et les gardes nationaux figurent dans les mêmes tables.

Le recrutement

Quels renseignements dans les tables alphabétiques ?

Exemple : Émile GALOPIN, omis de la classe 1872, figure dans la liste complémentaire des tables alphabétiques de recrutement de la classe 1872. Le numéro de volume renvoie à l'année où il a été effectivement recruté, ici 1889. On le retrouve bien dans la liste principale pour l'année 1889.

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE.							
NOM.	PRÉNOMS	volume des tables.	no. du volume.	NOM.	PRÉNOMS	volume des tables.	no. du volume.
(Il doit être écrit en lettres.)	ET PERSONNES.			(Il doit être écrit en lettres.)	ET PERSONNES.		
A.				G.			
Anthony	Emile	322	1872	Galopin	Emile	557	1889
B.				Gardien	Emile	557	1889
Bank	Emile	322	1872	H.			
Bergmann	Emile	1261	1881	Hubert	Emile	1508	1881
Beurat	Emile	1261	1881	Hubert	Emile	1508	1881
Barthel	Emile	1261	1881	Hubert	Emile	1508	1881
Barthod	Emile	1261	1881	I.			
Baudouin	Emile	1261	1881	Jolles	Emile	1508	1881
C.				K.			
Cassan	Emile	322	1872	Kohl	Emile	1508	1881
Carroll	Emile	322	1872	L.			
D.				Lambert	Emile	1508	1881
Dubouché	Emile	322	1872	Lambert	Emile	1508	1881
Dupont	Emile	322	1872	Lambert	Emile	1508	1881
E.				M.			
F.				Meos	Emile	1508	1881

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE.							
NOM.	PRÉNOMS	volume des tables.	no. du volume.	NOM.	PRÉNOMS	volume des tables.	no. du volume.
(Il doit être écrit en lettres.)	ET PERSONNES.			(Il doit être écrit en lettres.)	ET PERSONNES.		
A.				G.			
Anthony	Emile	322	1872	Galopin	Emile	557	1889
B.				Gardien	Emile	557	1889
Bank	Emile	322	1872	H.			
Bergmann	Emile	1261	1881	Hubert	Emile	1508	1881
Beurat	Emile	1261	1881	Hubert	Emile	1508	1881
Barthel	Emile	1261	1881	I.			
Barthod	Emile	1261	1881	Jolles	Emile	1508	1881
Baudouin	Emile	1261	1881	K.			
C.				Kohl	Emile	1508	1881
Cassan	Emile	322	1872	L.			
Carroll	Emile	322	1872	Lambert	Emile	1508	1881
D.				Lambert	Emile	1508	1881
Dubouché	Emile	322	1872	M.			
Dupont	Emile	322	1872	Meos	Emile	1508	1881
E.				N.			
F.				Nicolas	Emile	1508	1881

Table alphabétique de 1872, 2^e bureau, liste complémentaire.
Archives de Paris, D3R1 353.

Table alphabétique de 1889, 2^e bureau, liste principale.
Archives de Paris, D3R1 113.

Le recrutement

Quels renseignements dans les registres matricules ?

Les **registres matricules** sont tenus régulièrement depuis 1867 par les autorités militaires. Les Archives de Paris en conservent de plus anciens, remontant à 1859.

- À partir de la classe 1872, les registres matricules des bureaux de recrutement de la Seine concernent exclusivement les conscrits de nationalité française ou naturalisés, résidant dans le département au moment de l'appel de leur classe (sans qu'ils en soient forcément originaires).
- À partir de 1923, les exemptés (pour raison de santé) et les dispensés (soutien familial, membres de l'enseignement ou du clergé) sont également immatriculés dans les registres.
- Les Archives de Paris conservent les registres matricules :
 - à partir de 1887 : des engagés volontaires dans la Légion étrangère ;
 - à partir de 1908 : des conscrits résidant en Indochine au moment de l'appel de leur classe ;
 - à partir de 1926 : des conscrits résidant à Saint-Pierre-et-Miquelon au moment de l'appel de leur classe ;
 - à partir de 1929 : des conscrits résidant à Madagascar et Pondichéry au moment de l'appel de leur classe.

Le recrutement

Quels renseignements dans les registres matricules ?

Les **registres matricules** contiennent les états signalétiques et des services (ESS) des conscrits. Il existe un état par conscrit et 500 états signalétiques sont regroupés par volume relié.

Pour chaque conscrit immatriculé, on y trouve les informations suivantes :

- date et lieu de naissance ;
- nom et adresse des parents ;
- profession, degré d'instruction ;
- renseignements morphologiques (taille, couleurs des yeux et des cheveux...) ;
- carrière militaire avec mentions des diverses affectations, des blessures, des citations et des décorations obtenues, voire des condamnations ;
- adresses successives jusqu'à la libération des obligations militaires ;
- parfois, date et lieu de décès.

À partir de 1906, une case dédiée aux campagnes, blessures, actions d'éclat et décorations apparaît.

À partir de 1911, une case dédiée aux antécédents judiciaires est ajoutée.

Quels renseignements dans les registres matricules ?

Exemple : Alexandre Brousset-Gaillarde.

Classe 1896, Seine 1^{er} bureau, matricule n°2269.

Archives de Paris, D4R1 875.



Fonds Armand, Archives de Paris, D57J 3.

[illegible]

Quels renseignements dans les registres matricules ?

Exemple : Eugène RÉGNAUT

Classe 1907, Seine 4^e bureau, matricule n°637.

Archives de Paris, D4R1 1428.



Fonds Luszpinski, Archives de Paris, D57J 2.

[illegible]

Quels renseignements dans les registres matricules ?

Exemple : Georges MOREAU

Classe 1917, Seine 4^e bureau, matricule n°1873.

Archives de Paris, D4R1 2000.



Fonds Moreau, Archives de Paris, D57J 2.

[illegible]

Quels renseignements dans les registres matricules ?

Example : Martial BORNAT

Classe 1936, Seine 4^e bureau, matricule n°1919.

Archives de Paris, D4R1 3535.

[illegible]

Le recrutement

Quelques abréviations des registres matricules

C^{al} : le conscrit a déclaré un changement d'adresse en commissariat

CC : le conscrit a déclaré un changement d'adresse en commissariat central

cl. R^t : classe de recrutement

C.D. : campagne double : le soldat est au feu ou en zone de conflit

C.S. : campagne simple : le soldat est à l'arrière, soit en dépôt, soit en convalescence. Ces deux mentions servent à déterminer la pension (N.B. : les prisonniers ne touchent qu'1/2 pension)

C.O.A. : commis et ouvriers d'administration (après les lois Dalbiez (1915) et Mourier (1917), le personnel des « sections de COA » apte à combattre est versé dans l'infanterie ou l'artillerie et remplacé par des auxiliaires, inaptes ou blessés de guerre).

Cité à % du régiment : cité à l'ordre du régiment

CD : centre démobilisateur

CM : centre mobilisateur

D : domicile

E.O. : éclats d'obus

G^{ie} : le conscrit a déclaré un changement d'adresse en gendarmerie

M^{le} R^t : numéro de matricule de recrutement

P. : pensionné

P.D. : pensionné définitif

R : résidence (le conscrit est hébergé)

R.A.C. : régiment d'artillerie de campagne

R.A.M. : régiment d'artillerie de montagne

R.A.T. : réserve de l'armée territoriale

R.D. : réformé définitif

R.I : régiment d'infanterie

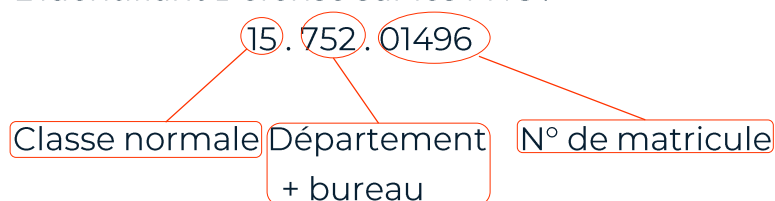
% du C^m Untel : sous les ordres du commandant Untel

Quels renseignements dans les feuillets nominatifs de contrôle ?

- pour les bureaux de la Seine, les Français naturalisés résidant dans le département et rattachés juste après leur naturalisation à la classe qui suit celle-ci (article 13 de la loi du 31 mars 1928).

- pour les bureaux indochinois, les natifs d'Indochine ultérieurement naturalisés français et réintégrés dans la première classe formée après leur naturalisation.

L'identifiant Défense sur les FNC:

[illegible]

Quels renseignements dans les feuillets nominatifs de contrôle ?

[illegible][illegible]

Feuillets nominatifs de contrôle, Seine, 1927.
Archives de Paris, D4R1 2769.

Quels renseignements dans les listes matricules ?

Les **listes matricules** (1867, 1887-1889, 1907, 1916, 1919) donnent les noms des conscrits qui sont recrutés, pour diverses raisons, dans une des subdivisions de recrutement de la Seine, alors qu'ils n'y sont pas domiciliés.

[illegible]

Hommes domiciliés dans le département de la Seine
et qui n'y ont pas satisfait à la loi sur le recrutement : liste matricule, 4^e bureau, 1867.
Archives de Paris D4R1 54

[illegible]

Hommes étrangers à la subdivision : liste matricule, tous les bureaux, 1867.
Archives de Paris D4R1 55

Le recrutement

Quels renseignements dans les tableaux d'affectation ?

Les **tableaux d'affectation** (1864-1869) permettent de retrouver dans quelle arme et dans quel corps ont été incorporés les conscrits.

Ils précisent, pour chaque conscrit :

- son numéro d'inscription au tableau de recensement ;
- son numéro matricule.

Une table alphabétique en fin de volume indique le numéro du conscrit dans la liste et facilite la recherche.

1203	Larid Adolphe	3265	Lérard	3266	Licard Henri Delphin	2200	Lissard
1616	Laridot Jean Auguste	2447	Percher	1801	Licart Salomon	1185	Pissard
3207	Laridot Louis Léon	1195	Perel	3283	Licaud	1624	Pitard
629	Larissot	3193	Perel	1338	Licavet	3525	Pito
65	Larizot	1808	Perier	311	Lichand	3455	Pitoid
2153	Parquet	1000	Pernot	3491	Lichard François Marie Joseph	867	Pilout
3056	Parrot	3442	Perquin	3712	Lichard Jean Victor	763	Pitte
1541	Pascard	10	Porret Bartholome	2882	Lichenot	1502	Piver
36	Pascaud	2811	Porret Durand	810	Lichereau	3562	Pizot
				546	Pichon	732	Pladys

Table alphabétique et tableau d'affectation, 1^{er}-20^e arrondissements, 1865.
Archives de Paris, D4R1 18.

Numéros	Noms	Profession	Statut	Residences	Affectations	Mutations	Observations
123	3178	Kushu	Chet	Agny	M ^{re}		20 ^e Arrondissement
124	3179	Raguet	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
125	3180	Koudar	Alphonse	Agny	M ^{re}		Agny
126	3181	Berlain	Antoine	Agny	M ^{re}		Agny
127	3182	Jouanol	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
128	3183	Tremont	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
129	3184	Bentz	Jean	Agny	M ^{re}		Agny
130	3185	Cuvillier	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
131	3186	Puy	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
132	3187	Bigorne	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
133	3188	Martin	Jean	Agny	M ^{re}		Agny
134	3189	Cotte	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
135	3190	Debrienne	Jean	Agny	M ^{re}		Agny
136	3191	Perissin	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
137	3192	Genot	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
138	3193	Peret	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
139	3194	Cherbois	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
140	3195	de Perthuis	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
141	3196	Mangon	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
142	3197	Calpain	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
143	3198	Burg	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
144	3199	Burlet	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
145	3200	Bertheau	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
146	3201	Leblond	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
147	3202	Leblond	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
148	3203	Dany	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
149	3204	Oriel	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
150	3205	Bagliniere	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
151	3206	Bernier	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
152	3207	Paridot	Henri	Agny	M ^{re}		Agny
153	3208	Charbonnel	Henri	Agny	M ^{re}		Agny

Le recrutement

Quels renseignements...

État nominatif des jeunes gens originaires d'Alsace-Lorraine, ayant opté pour la nationalité française, domiciliés ou résidant dans le département de la Seine : table alphabétique, 1^{er}-20^e arrondissement, Saint Denis, Sceaux, 1868. Archives de Paris, D4R1 59.

MINISTÈRE DE LA GENDARMERIE.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

RÉSERVE
ou
ARMÉE TERRITORIALE.

EXEMPTION
DE LA CHLORÉE HYPERTROPHIQUE
DU 10 DÉCEMBRE 1875.

CANTON D

COMMUNE D

RÉSERVE.

CLASSES DE 1867, 1868, 1869, 1870 ET 1871.

ALSACIENS-LORRAINS.

ÉTAT NOMINATIF

des jeunes gens originaires d'Alsace-Lorraine, ayant opté pour la nationalité française,
domiciliés ou résidant dans le département de la Seine,
qui, par suite de la cession de l'Alsace-Lorraine dans lequel ils ont tiré au sort,
font partie à un titre quelconque de la réserve d'un département
autre que celui où ils ont satisfait à la loi du recrutement (1).

(1) Cette réserve se compose :
1^{re} des hommes des classes de 1867, 1868, 1869 et 1870 ;
2^e des hommes de la classe de 1871, non appelés à l'armée ;
3^e des hommes qui ont été enrôlés dans leurs foyers comme soldats d'appointement, fils aînés de
veuves, enfants de famille, etc.

N ^o ORDRE	NOM ET PRÉNOMS	DATE ET LIEU de LA NAISSANCE.	ENDROIT DE TERRITOIRE où l'on a tiré au sort à l'étranger, et le pays auquel on a été affecté.			CLASSE	NOMBRE ou PRINCE	N ^o D'INSCRIPTION ou LA DITE du contingent du département où il a été pris au tirage au sort.	PAYS DE DESTINATION dans le cas où il y a lieu.		COURS dans lequel il a été pris.	RÉSIDENT.	NOTES DE RÉFUSÉ ou d'ATTAQUE À FAIRE VALOIR.	OBSERVATIONS.
			DÉPARTEMENT.	CANTON.	COMMUNE.				1 ^{re} POSITION.	2 ^e POSITION.				
1	Dausch Jean	15 décembre 1841 Barrweiler (Alsace)	Alsace	Barrweiler	Barrweiler	1861	13	intitulé au 20 ^e	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position		opté le 17 mai 1871 au 20 ^e
2	Lein Jean	15 janvier 1841 Grafenau (Alsace)	Alsace	Grafenau	Grafenau	1861	13	intitulé au 20 ^e	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position		opté le 22 mai 1871 au 20 ^e
3	Drucourt Nicolas	6 octobre 1841 Barrweiler (Alsace)	Alsace	Barrweiler	Barrweiler	1861	13	intitulé au 20 ^e	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position		opté le 22 mai 1871 au 20 ^e
4	Stratzen Jean	2 novembre 1841 Barrweiler (Alsace)	Alsace	Barrweiler	Barrweiler	1861	13	intitulé au 20 ^e	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position		opté le 22 mai 1871 au 20 ^e
5	Tricker Jean	1 janvier 1841 Barrweiler (Alsace)	Alsace	Barrweiler	Barrweiler	1861	13	intitulé au 20 ^e	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position		opté le 22 mai 1871 au 20 ^e
6	Trick Nicolas	21 septembre 1841 Barrweiler (Alsace)	Alsace	Barrweiler	Barrweiler	1861	13	intitulé au 20 ^e	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position		opté le 22 mai 1871 au 20 ^e
7	Trick Nicolas	15 janvier 1841 Barrweiler (Alsace)	Alsace	Barrweiler	Barrweiler	1861	13	intitulé au 20 ^e	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position		opté le 22 mai 1871 au 20 ^e
8	Trick Nicolas	21 janvier 1841 Barrweiler (Alsace)	Alsace	Barrweiler	Barrweiler	1861	13	intitulé au 20 ^e	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position		opté le 22 mai 1871 au 20 ^e
9	Trick Nicolas	21 janvier 1841 Barrweiler (Alsace)	Alsace	Barrweiler	Barrweiler	1861	13	intitulé au 20 ^e	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position		opté le 22 mai 1871 au 20 ^e
10	Trick Nicolas	21 janvier 1841 Barrweiler (Alsace)	Alsace	Barrweiler	Barrweiler	1861	13	intitulé au 20 ^e	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position		opté le 22 mai 1871 au 20 ^e
11	Trick Nicolas	21 janvier 1841 Barrweiler (Alsace)	Alsace	Barrweiler	Barrweiler	1861	13	intitulé au 20 ^e	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position		opté le 22 mai 1871 au 20 ^e
12	Trick Nicolas	21 janvier 1841 Barrweiler (Alsace)	Alsace	Barrweiler	Barrweiler	1861	13	intitulé au 20 ^e	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position	1 ^{re} position 2 ^e position		opté le 22 mai 1871 au 20 ^e

05

Le recrutement : faire une recherche

Le recrutement

Faire une recherche

1. Il est nécessaire de connaître, à minima :
- l'année de la classe du conscrit : année de naissance + 20 ans.
 - l'arrondissement ou le canton de banlieue où il réside à 20 ans afin de déterminer le bureau dont il dépend :

Bureaux	Ressort géographique (arrondissements parisiens et cantons de la Seine)
1 ^{er}	10 ^{ème} , 19 ^{ème} , 20 ^{ème} arrondissements, Saint-Denis, Saint-Ouen, Aubervilliers, Pantin, Noisy-le-Sec.
2 ^{ème}	1 ^{er} , 7 ^{ème} , 15 ^{ème} , 16 ^{ème} arrondissements, Courbevoie, Puteaux, Asnières, Neuilly-sur-Seine, Boulogne-Billancourt, Levallois-Perret, Clichy, Colombes.
3 ^{ème}	4 ^{ème} , 5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 13 ^{ème} , 14 ^{ème} arrondissements, Sceaux, Vanves, Villejuif, Ivry.
4 ^{ème}	2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 11 ^{ème} , 12 ^{ème} arrondissements, Charenton, Nogent-sur-Marne, Saint-Maur, Vincennes, Montreuil.
5 ^{ème}	Bureau spécial qui assurait des missions administratives centrales, jusqu'à sa suppression au début du XX ^e siècle. Il n'est pas représenté dans les registres matricules conservés aux Archives de Paris.
6 ^{ème}	8 ^{ème} , 9 ^{ème} , 17 ^{ème} , 18 ^{ème} arrondissements.
Recrutement extérieur (bureau 0 dans l'identifiant Défense)	Bureaux de recrutement pour les conscrits résidant en dehors de la métropole au moment de l'appel de leur classe : - Hanoï et Saïgon à partir de 1908 ; - Pondichéry et Saint-Pierre et Miquelon à partir de 1926 ; - Madagascar à partir de 1929 ; - Djibouti, Dakar et Brazzaville à partir de 1936. Attention, la liste de ces bureaux est souvent confondue avec celle du 1 ^{er} bureau.

Le recrutement

Faire une recherche

2. Trouver le numéro de matricule.

Consulter les tables originales des registres de recrutement (1864-1871) en salle de lecture ou les [tables numérisées de 1872 à 1940](#).

Noter l'[année de recrutement](#), le [numéro de bureau](#) et le [numéro matricule](#) du conscrit.

Nota bene : il est aussi possible de retrouver le numéro de matricule et le bureau de recrutement :

- en examinant le livret militaire remis au conscrit (dans ses archives privées) ;
- en recherchant dans la base « [Morts pour la France](#) » (1914-1918) mise en ligne par le ministère de la Défense ;
- en consultant les tables alphabétiques annuelles de recrutement bureau par bureau.

Se reporter à la liste complémentaire en cas de recherche infructueuse dans la liste principale.

3. Consulter l'état signalétique et des services (ESS)

- pour les classes [1887-1921](#), les ESS sont [numérisés](#) sur le site de Archives de Paris.
- pour les classes [1859-1886](#) et [1922-1940](#), rechercher la cote du registre D4R1 correspondant au bureau et au numéro matricule de l'année de recrutement dans l'instrument de recherche [I.6.1](#), puis consulter les ESS originaux en salle de lecture des Archives de Paris.

Le recrutement

Faire une recherche

Module de recherche en ligne sur archives.paris.fr.



ARCHIVES
Le site des Archives de Paris

INFORMATIONS PRATIQUES

RECHERCHES

ARCHIVES NUMÉRISÉES

OFFRE PÉDAGOGIQUE

OFFRE CULTURELLE

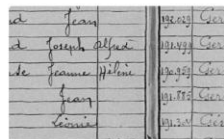
VOUS ARCHIVES



Sources généalogiques complémentaires

Accueil > Archives numérisées > Sources généalogiques complémentaires

Ces autres sources permettent de compléter une recherche déjà menée dans l'état civil parisien. Des nouveautés viendront étoffer progressivement cette rubrique.



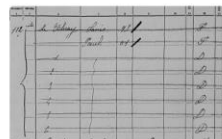
Admission des enfants assistés



Recrutement militaire de la Seine



Cimetières et pompes funèbres



Recensement de population



ARCHIVES
Le site des Archives de Paris

INFORMATIONS PRATIQUES

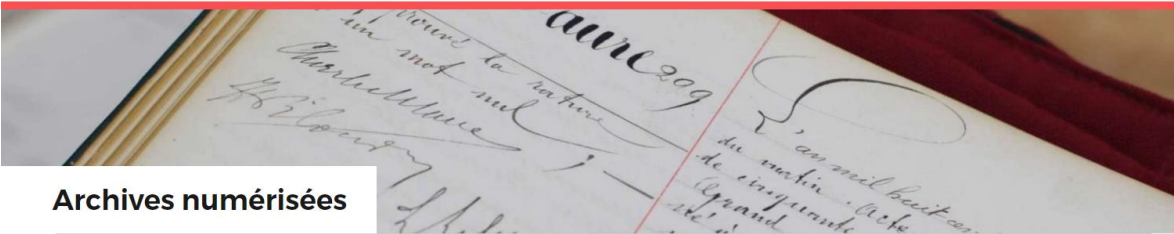
RECHERCHES

ARCHIVES NUMÉRISÉES

OFFRE PÉDAGOGIQUE

OFFRE CULTURELLE

VOUS ARCHIVES



Archives numérisées

Accueil > Archives numérisées



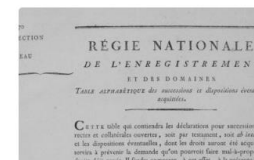
État civil de Paris

Tables décennales, tables annuelles, état civil reconstitué, actes d'état civil.



Sources généalogiques complémentaires

Archives militaires, enfants assistés, recensements de la population, cimetières et pompes funèbres, élections, scolarité.



Archives fiscales

Successions et hypothèques.



Documents iconographiques

Plans parcellaires de la Ville de Paris, collections photographiques.



ARCHIVES
Le site des Archives de Paris

INFORMATIONS PRATIQUES

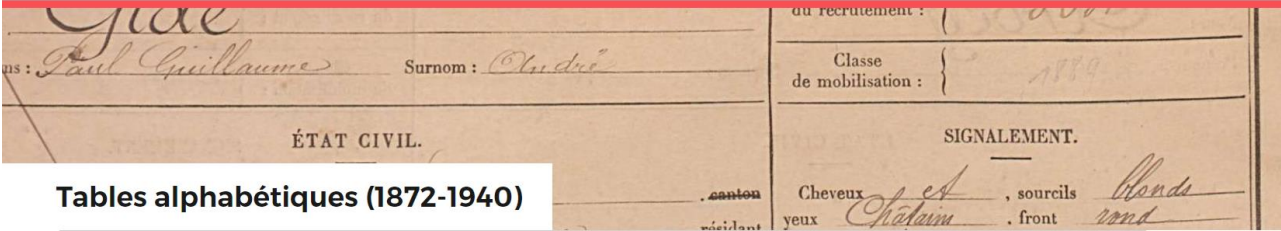
RECHERCHES

ARCHIVES NUMÉRISÉES

OFFRE PÉDAGOGIQUE

OFFRE CULTURELLE

VOUS ARCHIVES



Tables alphabétiques (1872-1940)

Accueil > Archives numérisées > Sources généalogiques complémentaires > Recrutement militaire de la Seine > Tables alphabétiques (1872-1940)

Les tables des registres matricules du recrutement militaire permettent de retrouver le numéro matricule des soldats aptes au service, résidant dans le département de la Seine au moment de l'appel de leur classe, soit à l'âge de 20 ans.

Elles existent pour les 5 bureaux de recrutement de l'ancien département de la Seine. Elles présentent par bureau, une liste alphabétique (nom et prénoms) des hommes recrutés (domiciliés dans le secteur géographique correspondant au bureau choisi), et indiquent les numéros matricules de ces soldats.

Un accès cartographique vous permet de déterminer quel bureau a recruté le soldat recherché.

Le recrutement

Faire une recherche

Exemple : Robert DUMONT, né le 20 février 1892.

Classe 1912. En 1912, il habite à Paris 10^e,
soit le 1^{er} bureau de recrutement de la Seine.



Fonds Achile-Dumont, Archives de Paris, D57J 2.

Année de recrutement

1912

Bureau de recrutement

1er bureau



Cliquer sur l'icône pour utiliser la carte interactive des bureaux

Liste

Liste principale

Nom du soldat
Ex : Romanin

Dumont

RECHERCHER

Module de recherche en ligne sur archives.paris.fr.

Le recrutement

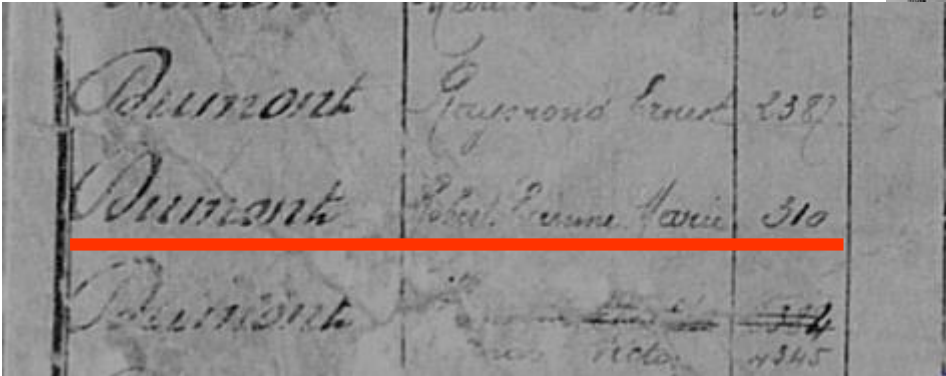
Faire une recherche

Robert DUMONT, né le 20 février 1892.

Classe 1912, Seine 1^{er} bureau.

Archives de Paris, D3R1 224.

Le tableau alphabétique de recrutement fournit le numéro matricule.



RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE.

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE. 41

de la Nomenclature générale.

NOM.	PRÉNOMS	NUMÉRO	NOM.	PRÉNOMS	NUMÉRO
(Il est des fois en blanc.)	(Il est des fois en blanc.)	(Il est des fois en blanc.)	(Il est des fois en blanc.)	(Il est des fois en blanc.)	(Il est des fois en blanc.)
Duhamel	Jean Charles	3150	Dumoulin	Armand	3151
Duhautbois	Georges	3152	Dunier	Louis Etienne	3153
Duhay	Louis Georges	3154	Dunard	Armand Louis Louis	3155
Duhomme	Armand Louis	3156	Dunard	Armand Louis	3157
Dugardin	Edouard Louis	3158	Dunard	Louis	3159
Dugardie	Armand Louis	3160	Dunard	Louis	3161
Dugardie	Armand Louis	3162	Dunard	Louis	3163
Dugardie	Armand Louis	3164	Dunard	Louis	3165
Dugardie	Armand Louis	3166	Dunard	Louis	3167
Dugardie	Armand Louis	3168	Dunard	Louis	3169
Dugardie	Armand Louis	3170	Dunard	Louis	3171
Dugardie	Armand Louis	3172	Dunard	Louis	3173
Dugardie	Armand Louis	3174	Dunard	Louis	3175
Dugardie	Armand Louis	3176	Dunard	Louis	3177
Dugardie	Armand Louis	3178	Dunard	Louis	3179
Dugardie	Armand Louis	3180	Dunard	Louis	3181
Dugardie	Armand Louis	3182	Dunard	Louis	3183
Dugardie	Armand Louis	3184	Dunard	Louis	3185
Dugardie	Armand Louis	3186	Dunard	Louis	3187
Dugardie	Armand Louis	3188	Dunard	Louis	3189
Dugardie	Armand Louis	3190	Dunard	Louis	3191
Dugardie	Armand Louis	3192	Dunard	Louis	3193
Dugardie	Armand Louis	3194	Dunard	Louis	3195
Dugardie	Armand Louis	3196	Dunard	Louis	3197
Dugardie	Armand Louis	3198	Dunard	Louis	3199
Dugardie	Armand Louis	3200	Dunard	Louis	3201
Dugardie	Armand Louis	3202	Dunard	Louis	3203
Dugardie	Armand Louis	3204	Dunard	Louis	3205
Dugardie	Armand Louis	3206	Dunard	Louis	3207
Dugardie	Armand Louis	3208	Dunard	Louis	3209
Dugardie	Armand Louis	3210	Dunard	Louis	3211
Dugardie	Armand Louis	3212	Dunard	Louis	3213
Dugardie	Armand Louis	3214	Dunard	Louis	3215
Dugardie	Armand Louis	3216	Dunard	Louis	3217
Dugardie	Armand Louis	3218	Dunard	Louis	3219
Dugardie	Armand Louis	3220	Dunard	Louis	3221
Dugardie	Armand Louis	3222	Dunard	Louis	3223
Dugardie	Armand Louis	3224	Dunard	Louis	3225
Dugardie	Armand Louis	3226	Dunard	Louis	3227
Dugardie	Armand Louis	3228	Dunard	Louis	3229
Dugardie	Armand Louis	3230	Dunard	Louis	3231
Dugardie	Armand Louis	3232	Dunard	Louis	3233
Dugardie	Armand Louis	3234	Dunard	Louis	3235
Dugardie	Armand Louis	3236	Dunard	Louis	3237
Dugardie	Armand Louis	3238	Dunard	Louis	3239
Dugardie	Armand Louis	3240	Dunard	Louis	3241
Dugardie	Armand Louis	3242	Dunard	Louis	3243
Dugardie	Armand Louis	3244	Dunard	Louis	3245
Dugardie	Armand Louis	3246	Dunard	Louis	3247
Dugardie	Armand Louis	3248	Dunard	Louis	3249
Dugardie	Armand Louis	3250	Dunard	Louis	3251
Dugardie	Armand Louis	3252	Dunard	Louis	3253
Dugardie	Armand Louis	3254	Dunard	Louis	3255
Dugardie	Armand Louis	3256	Dunard	Louis	3257
Dugardie	Armand Louis	3258	Dunard	Louis	3259
Dugardie	Armand Louis	3260	Dunard	Louis	3261
Dugardie	Armand Louis	3262	Dunard	Louis	3263
Dugardie	Armand Louis	3264	Dunard	Louis	3265
Dugardie	Armand Louis	3266	Dunard	Louis	3267
Dugardie	Armand Louis	3268	Dunard	Louis	3269
Dugardie	Armand Louis	3270	Dunard	Louis	3271
Dugardie	Armand Louis	3272	Dunard	Louis	3273
Dugardie	Armand Louis	3274	Dunard	Louis	3275
Dugardie	Armand Louis	3276	Dunard	Louis	3277
Dugardie	Armand Louis	3278	Dunard	Louis	3279
Dugardie	Armand Louis	3280	Dunard	Louis	3281
Dugardie	Armand Louis	3282	Dunard	Louis	3283
Dugardie	Armand Louis	3284	Dunard	Louis	3285
Dugardie	Armand Louis	3286	Dunard	Louis	3287
Dugardie	Armand Louis	3288	Dunard	Louis	3289
Dugardie	Armand Louis	3290	Dunard	Louis	3291
Dugardie	Armand Louis	3292	Dunard	Louis	3293
Dugardie	Armand Louis	3294	Dunard	Louis	3295
Dugardie	Armand Louis	3296	Dunard	Louis	3297
Dugardie	Armand Louis	3298	Dunard	Louis	3299
Dugardie	Armand Louis	3300	Dunard	Louis	3301
Dugardie	Armand Louis	3302	Dunard	Louis	3303
Dugardie	Armand Louis	3304	Dunard	Louis	3305
Dugardie	Armand Louis	3306	Dunard	Louis	3307
Dugardie	Armand Louis	3308	Dunard	Louis	3309
Dugardie	Armand Louis	3310	Dunard	Louis	3311
Dugardie	Armand Louis	3312	Dunard	Louis	3313
Dugardie	Armand Louis	3314	Dunard	Louis	3315
Dugardie	Armand Louis	3316	Dunard	Louis	3317
Dugardie	Armand Louis	3318	Dunard	Louis	3319
Dugardie	Armand Louis	3320	Dunard	Louis	3321
Dugardie	Armand Louis	3322	Dunard	Louis	3323
Dugardie	Armand Louis	3324	Dunard	Louis	3325
Dugardie	Armand Louis	3326	Dunard	Louis	3327
Dugardie	Armand Louis	3328	Dunard	Louis	3329
Dugardie	Armand Louis	3330	Dunard	Louis	3331
Dugardie	Armand Louis	3332	Dunard	Louis	3333
Dugardie	Armand Louis	3334	Dunard	Louis	3335
Dugardie	Armand Louis	3336	Dunard	Louis	3337
Dugardie	Armand Louis	3338	Dunard	Louis	3339
Dugardie	Armand Louis	3340	Dunard	Louis	3341
Dugardie	Armand Louis	3342	Dunard	Louis	3343
Dugardie	Armand Louis	3344	Dunard	Louis	3345
Dugardie	Armand Louis	3346	Dunard	Louis	3347
Dugardie	Armand Louis	3348	Dunard	Louis	3349
Dugardie	Armand Louis	3350	Dunard	Louis	3351
Dugardie	Armand Louis	3352	Dunard	Louis	3353
Dugardie	Armand Louis	3354	Dunard	Louis	3355
Dugardie	Armand Louis	3356	Dunard	Louis	3357
Dugardie	Armand Louis	3358	Dunard	Louis	3359
Dugardie	Armand Louis	3360	Dunard	Louis	3361
Dugardie	Armand Louis	3362	Dunard	Louis	3363
Dugardie	Armand Louis	3364	Dunard	Louis	3365
Dugardie	Armand Louis	3366	Dunard	Louis	3367
Dugardie	Armand Louis	3368	Dunard	Louis	3369
Dugardie	Armand Louis	3370	Dunard	Louis	3371
Dugardie	Armand Louis	3372	Dunard	Louis	3373
Dugardie	Armand Louis	3374	Dunard	Louis	3375
Dugardie	Armand Louis	3376	Dunard	Louis	3377
Dugardie	Armand Louis	3378	Dunard	Louis	3379
Dugardie	Armand Louis	3380	Dunard	Louis	3381
Dugardie	Armand Louis	3382	Dunard	Louis	3383
Dugardie	Armand Louis	3384	Dunard	Louis	3385
Dugardie	Armand Louis	3386	Dunard	Louis	3387
Dugardie	Armand Louis	3388	Dunard	Louis	3389
Dugardie	Armand Louis	3390	Dunard	Louis	3391
Dugardie	Armand Louis	3392	Dunard	Louis	3393
Dugardie	Armand Louis	3394	Dunard	Louis	3395
Dugardie	Armand Louis	3396	Dunard	Louis	3397
Dugardie	Armand Louis	3398	Dunard	Louis	3399
Dugardie	Armand Louis	3400	Dunard	Louis	3401
Dugardie	Armand Louis	3402	Dunard	Louis	3403
Dugardie	Armand Louis	3404	Dunard	Louis	3405
Dugardie	Armand Louis	3406	Dunard	Louis	3407
Dugardie	Armand Louis	3408	Dunard	Louis	3409
Dugardie	Armand Louis	3410	Dunard	Louis	3411
Dugardie	Armand Louis	3412	Dunard	Louis	3413
Dugardie	Armand Louis	3414	Dunard	Louis	3415
Dugardie	Armand Louis	3416	Dunard	Louis	3417
Dugardie	Armand Louis	3418	Dunard	Louis	3419
Dugardie	Armand Louis	3420	Dunard	Louis	3421
Dugardie	Armand Louis	3422	Dunard	Louis	3423
Dugardie	Armand Louis	3424	Dunard	Louis	3425
Dugardie	Armand Louis	3426	Dunard	Louis	3427
Dugardie	Armand Louis	3428	Dunard	Louis	3429
Dugardie	Armand Louis	3430	Dunard	Louis	3431
Dugardie	Armand Louis	3432	Dunard	Louis	3433
Dugardie	Armand Louis	3434	Dunard	Louis	3435
Dugardie	Armand Louis	3436	Dunard	Louis	3437
Dugardie	Armand Louis	3438	Dunard	Louis	3439
Dugardie	Armand Louis	3440	Dunard	Louis	3441
Dugardie	Armand Louis	3442	Dunard	Louis	3443
Dugardie	Armand Louis	3444	Dunard	Louis	3445
Dugardie	Armand Louis	3446	Dunard	Louis	3447
Dugardie	Armand Louis	3448	Dunard	Louis	3449
Dugardie	Armand Louis	3450	Dunard	Louis	3451
Dugardie	Armand Louis	3452	Dunard	Louis	3453
Dugardie	Armand Louis	3454	Dunard	Louis	3455
Dugardie	Armand Louis	3456	Dunard	Louis	3457
Dugardie	Armand Louis	3458	Dunard	Louis	3459
Dugardie	Armand Louis	3460	Dunard	Louis	3461
Dugardie	Armand Louis	3462	Dunard	Louis	3463
Dugardie	Armand Louis	3464	Dunard	Louis	3465
Dugardie	Armand Louis	3466	Dunard	Louis	3467
Dugardie	Armand Louis	3468	Dunard	Louis	3469
Dugardie	Armand Louis	3470	Dunard	Louis	3471
Dugardie	Armand Louis	3472	Dunard	Louis	3473
Dugardie	Armand Louis	3474	Dunard	Louis	3475
Dugardie	Armand Louis	3476	Dunard	Louis	3477
Dugardie	Armand Louis	3478	Dunard	Louis	3479
Dugardie	Armand Louis	3480	Dunard	Louis	3481
Dugardie	Armand Louis	3482	Dunard	Louis	3483
Dugardie	Armand Louis	3484	Dunard	Louis	3485
Dugardie	Armand Louis	3486	Dunard	Louis	3487
Dugardie	Armand Louis	3488	Dunard	Louis	3489
Dugardie	Armand Louis	3490	Dunard	Louis	3491
Dugardie	Armand Louis	3492	Dunard	Louis	3493
Dugardie	Armand Louis	3494	Dunard	Louis	3495
Dugardie	Armand Louis	3496	Dunard	Louis	3497
Dugardie	Armand Louis	3498	Dunard	Louis	3499
Dugardie	Armand Louis	3500	Dunard	Louis	3501

NOM.	PRÉNOMS	NUMÉRO	NOM.	PRÉNOMS	NUMÉRO
(Il est des fois en blanc.)	(Il est des fois en blanc.)	(Il est des fois en blanc.)	(Il est des fois en blanc.)	(Il est des fois en blanc.)	(Il est des fois en blanc.)
Durand	Armand Louis	3502	Duthie	Armand Louis	3503
Durand	Georges Louis	3504	Duthie	Armand Louis	3505
Durand	Louis Auguste	3506	Duthie	Armand Louis	3507
Durand	Armand Louis	3508	Duthie	Armand Louis	3509
Durand	Armand Louis	3510	Duthie	Armand Louis	3511
Durand	Armand Louis	3512	Duthie	Armand Louis	3513
Durand	Armand Louis	3514	Duthie	Armand Louis	3515
Durand	Armand Louis	3516	Duthie	Armand Louis	3517
Durand	Armand Louis	3518	Duthie	Armand Louis	3519
Durand	Armand Louis	3520	Duthie	Armand Louis	3521
Durand	Armand Louis	3522	Duthie	Armand Louis	3523
Durand	Armand Louis	3524	Duthie	Armand Louis	3525
Durand	Armand Louis	3526	Duthie	Armand Louis	3527
Durand	Armand Louis	3528	Duthie	Armand Louis	3529
Durand	Armand Louis	3530	Duthie	Armand Louis	3531
Durand	Armand Louis	3532	Duthie	Armand Louis	3533
Durand	Armand Louis	3534	Duthie	Armand Louis	3535
Durand	Armand Louis	3536	Duthie	Armand Louis	3537
Durand	Armand Louis	3538	Duthie	Armand Louis	3539
Durand	Armand Louis	3540	Duthie	Armand Louis	3541
Durand	Armand Louis	3542	Duthie	Armand Louis	3543
Durand	Armand Louis	3544	Duthie	Armand Louis	3545
Durand	Armand Louis	3546	Duthie	Armand Louis	3547
Durand	Armand Louis	3548	Duthie	Armand Louis	3549
Durand	Armand Louis	3550	Duthie	Armand Louis	3551
Durand	Armand Louis	3552	Duthie	Armand Louis	3553
Durand	Armand Louis	3554	Duthie	Armand Louis	3555
Durand	Armand Louis	3556	D		

Le recrutement

Faire une recherche

Robert DUMONT, né le 20 février 1892.

Classe 1912, Seine 1^{er} bureau, matricule n°310.

Archives de Paris, D4R1 1659.

Recherche nominative

Nom du soldat

Dumont

Prénom(s)

Recherche par classe, bureau de recrutement et numéro de matricule

Classe

1912

Saisissez une année comprise entre 1887 et 1921

Bureau de recrutement

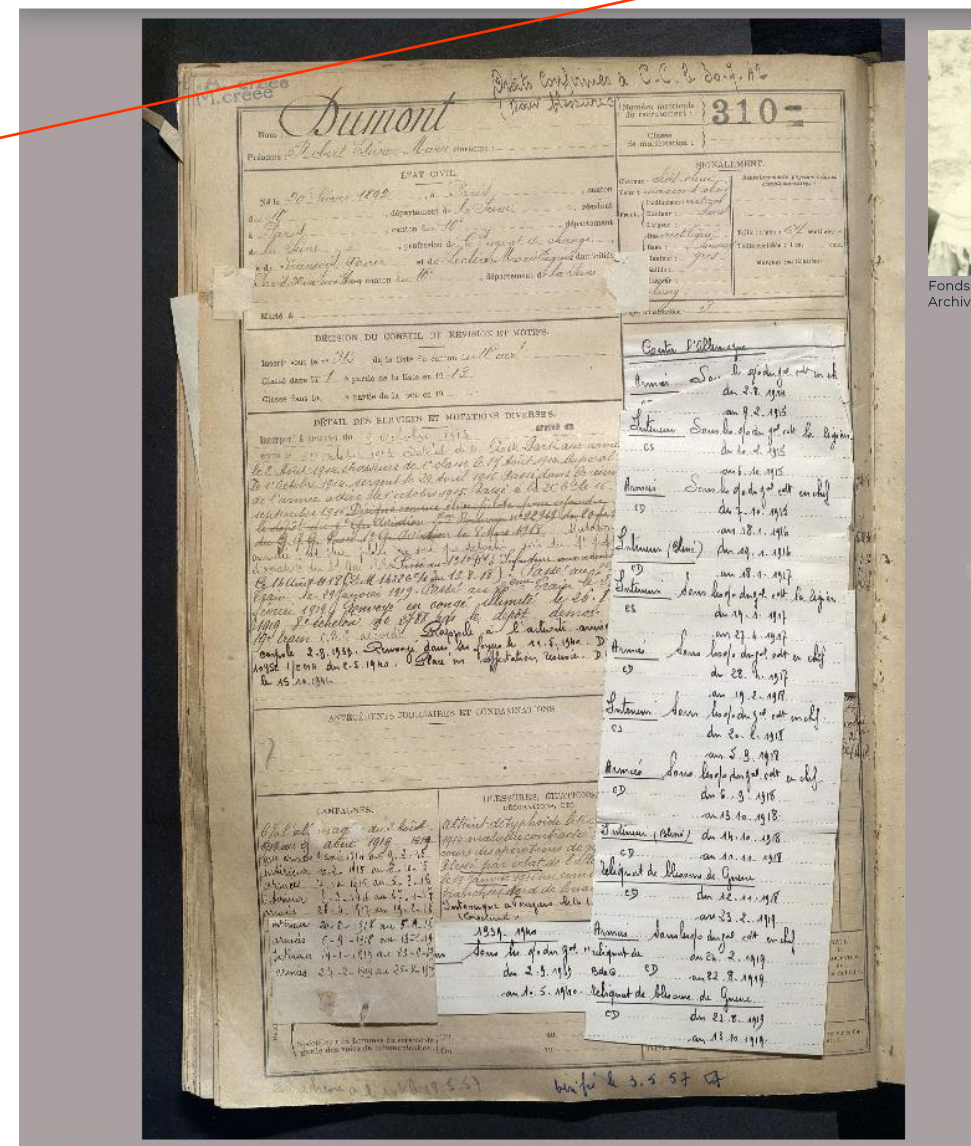
1^{er} bureau

Cliquez sur l'icône pour utiliser la carte interactive des bureaux

Numéro de matricule

310

RECHERCHER



Fonds Achille-Dumont, Archives de Paris, D57J 2.

Le recrutement

Faire une recherche

Si le conscrit n'appartient pas aux classes 1887-1921 dont les registres matricules ont été numérisés, il convient de se reporter à l'[instrument de recherche](#) sous forme papier en salle de lecture des Archives de Paris ou numérique [en ligne](#).

Nota bene : les originaux des registres matricules numérisés ne sont plus communicables en salle de lecture.

Répertoire numérique des registres matricules

ANNEE D'IMMATRICULATION	TYPOLOGIE DOCUMENTAIRE	RESSORT DE RECRUTEMENT (D ^{PT} , ARR ^{DTS} PARISIENS, CANTON)	NUMEROS MATRICULES EXTREMES	COTE DEFINITIVE
1912	Registre matricule	1 ^{er} bureau	1-500	D4R1 1659
	Registre matricule	1 ^{er} bureau	501-1000	D4R1 1660
	Registre matricule	1 ^{er} bureau	1001-1500	D4R1 1661
	Registre matricule	1 ^{er} bureau	1501-2000	D4R1 1662
	Registre matricule	1 ^{er} bureau	2001-2500	D4R1 1663
	Registre matricule	1 ^{er} bureau	2501-3000	D4R1 1664
	Registre matricule	1 ^{er} bureau	3001-3500	D4R1 1665
	Registre matricule	1 ^{er} bureau	3501-4000	D4R1 1666
	Registre matricule	1 ^{er} bureau	4001-4500	D4R1 1667
	Registre matricule	1 ^{er} bureau	4501-5000	D4R1 1668
	Registre matricule	1 ^{er} bureau	5001-5500	D4R1 1669
	Registre matricule	1 ^{er} bureau	5501-5753	D4R1 1670
		Indochine	6000-6007	
	Registre matricule	2 ^e bureau	1-500	D4R1 1671
	Registre matricule	2 ^e bureau	501-1000	D4R1 1672
	Registre matricule	2 ^e bureau	1001-1500	D4R1 1673
	Registre matricule	2 ^e bureau	1501-2000	D4R1 1674

À vous de jouer !

L'équipe des Archives de Paris se consacre quotidiennement à ses missions de collecte, classement, conservation, numérisation des documents ainsi qu'à l'orientation des lecteurs en salle de lecture et par correspondance. Cependant et afin de répondre au mieux à ces tâches prioritaires, le personnel n'effectue pas de recherches d'actes ou d'informations, ni de dépouillements et reproductions d'archives librement communicables et accessibles en salle de lecture ou sur son site internet.

Si vous n'envisagez pas de venir effectuer vos recherches en salle de lecture des Archives de Paris, vous pouvez éventuellement solliciter les services de l'**UNE** de ces associations d'entraide généalogique :

La France généalogique, 12 rue Vivienne - lot 3 - 75002 Paris, www.cegf.org

Le Fil d'Ariane, www.entraide-genealogique.net

06

Sources complémentaires

Sources complémentaires

1. [Archives de Paris](#) :

- [DR2 1-34](#) : Recrutement et organisation de l'armée, justice militaire (An VI-1908)
- [VD6 1-2723](#) : Fonds des mairies. Les dossiers concernant les affaires militaires, anciennement cotés [VbisH](#), représentent une importante collection de registres contenant les engagements volontaires reçus dans les mairies d'arrondissement tout au long du XIX^e siècle et notamment pendant la guerre de 1870-1871. Classement alphabétique au sein de chaque arrondissement. Consulter la liste de concordance de l'ancienne sous-série [VbisH](#) dans l'inventaire [VI.6.4](#).
- Garde nationale :
 - [D1R4 1-141](#) : Organisation de la garde nationale (1814-1876) : Administration départementale et régionale, affaires militaires.
 - [D2R4 1-283](#) : Organisation de la garde nationale (1814-1876) : Administration départementale et régionale, affaires militaires.
 - [D3R4 1-312](#) : Garde nationale, affaires générales (1814-1880) : Administration départementale et régionale, affaires militaires.
 - [VD3 9-18](#) : Administration générale, collection factice de pièces concernant la Commune de Paris de 1871 (1870-1872).
- Les fonds de l'Office nationale des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG), dans l'inventaire [V.18.1](#), permettant notamment de retrouver les cartes et dossiers de reconnaissance d'un statut : carte du combattant, carte du combattant au titre de la Résistance, carte de combattant volontaire de la Résistance (CVR), combattant au titre d'une des trois générations du feu, statut des déportés et internés de la Résistance, statut des déportés et internés politiques, contraint au Service du travail obligatoire (STO), réfractaire au STO, dossiers de suivi médical des rapatriés, dossiers de pension et dossiers de subvention.
- Aide en ligne à la recherche, Rubrique Recherches > Aide à la recherche > [Affaires militaires et conflits armés](#), et en particulier, concernant les fonds de l'Office nationale des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG), l'aide à la recherche [Survivre à la guerre](#).

Sources complémentaires

- Rubrique Offre culturelle > Cours d'initiation à la recherche > Retrouvez et téléchargez les cours de saisons précédentes :
 - saison 2018-2019 : [Militaires et civils en temps de guerre](#),
 - saison 2019-2022 : [Rechercher un militaire au Service historique de la Défense \(SHD\) : dossiers de carrières, dossiers de pensions, registres de contrôles de troupes, journaux des marches et opérations](#), par Cécile Bosquier-Britten, Service historique de la Défense.
- 4Db 138 : *Code manuel du recrutement de l'armée. Loi du 27 juillet 1872, suivie des lois, décrets, arrêtés, règlements*, 5^e édition, Paris, Librairie militaire J. Dumaine, 1875.
- 5Cb 303 : SAGNE (F.) et CUVET (H.), *Guide militaire pour Messieurs les maires et secrétaires de mairie*, Chambéry, Éditeurs Foudraz, imprimerie chamébrienne, 1912.

Sources complémentaires

2. [Archives nationales](#) :

[F/9/1-F/9/1433](#) : Affaires militaires, et plus particulièrement : F/9/142-F/9/296 : Recrutement.

3. [Archives nationales d'Outre-Mer](#) (ANOM) :

- Service militaire des citoyens français d'Outre-Mer : [quelles sources sont conservées aux ANOM](#) ?
- Registres matricules militaires [en ligne](#).

4. [Service historique de la Défense](#) (SHD) :

- registres de contrôles de troupes, cotes [GR 1 à 49 Yc](#) : recensent, par unité, tous les soldats et bas-officiers ayant servi durant une période donnée (fin du XVII^e siècle - guerre de 1870, voire 1909 pour certaines unités) ;
- les ESS à partir de 1941 (Service historique de la Défense - Caserne Bernadotte - 64023 PAU Cedex – Tél. : 05 59 40 46 92. Courriel : capm-pau.courrier.fct@intradef.gouv.fr) ;
- les dossiers du personnel militaire ;
- les dossiers de carrière des officiers ;
- les journaux des marches et opérations ;
- les dossiers d'attribution de décorations militaires...

5. [Mémoire des hommes](#) : [bases de données](#) « Morts pour la France », fusillés de la Première Guerre mondiale, sépultures de guerre (soldats enterrés dans les nécropoles nationales 1870-1871, 1914-1918 et 1939-1945) et journaux de l'unité dans laquelle a servi le soldat...

6. Légion étrangère : Dossiers des engagés dans la Légion étrangère, [centre de documentation de la Légion étrangère](#).

7. Pécout, Christophe. « [Les chantiers de la jeunesse \(1940-1944\) : une expérimentation pédagogique sous le gouvernement de Vichy](#) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 234, no. 2, 2009, pp. 53-62.